

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60838-1

Quatrième édition
Fourth edition
2004-10

Douilles diverses pour lampes –

**Partie 1:
Prescriptions générales et essais**

Miscellaneous lampholders –

**Part 1:
General requirements and tests**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60838-1:2004

Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- Site web de la CEI (www.iec.ch)
- Catalogue des publications de la CEI

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI (www.iec.ch/searchpub) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- IEC Just Published

Ce résumé des dernières publications parues (www.iec.ch/online_news/justpub) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- Service clients

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: custserv@iec.ch
Tél: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

Publication numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series. For example, IEC 34-1 is now referred to as IEC 60034-1.

Consolidated editions

The IEC is now publishing consolidated versions of its publications. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Further information on IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology. Information relating to this publication, including its validity, is available in the IEC Catalogue of publications (see below) in addition to new editions, amendments and corrigenda. Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is also available from the following:

- IEC Web Site (www.iec.ch)
- Catalogue of IEC publications

The on-line catalogue on the IEC web site (www.iec.ch/searchpub) enables you to search by a variety of criteria including text searches, technical committees and date of publication. On-line information is also available on recently issued publications, withdrawn and replaced publications, as well as corrigenda.

- IEC Just Published

This summary of recently issued publications (www.iec.ch/online_news/justpub) is also available by email. Please contact the Customer Service Centre (see below) for further information.

- Customer Service Centre

If you have any questions regarding this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre:

Email: custserv@iec.ch
Tel: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60838-1

Quatrième édition
Fourth edition
2004-10

Douilles diverses pour lampes –

**Partie 1:
Prescriptions générales et essais**

Miscellaneous lampholders –

**Part 1:
General requirements and tests**

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

V

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
1 Généralités.....	8
2 Définitions	12
3 Prescription générale	14
4 Conditions générales des essais	16
5 Classification.....	18
6 Marques	18
7 Protection contre les chocs électriques.....	22
8 Bornes.....	24
9 Moyens de mise à la terre	26
10 Construction.....	28
11 Résistance à l'humidité, résistance d'isolement et rigidité diélectrique.....	30
12 Résistance mécanique	32
13 Vis, parties transportant le courant et connexions.....	36
14 Lignes de fuite et distances dans l'air.....	36
15 Endurance.....	42
16 Résistance à la chaleur et au feu.....	44
17 Résistance aux contraintes résiduelles excessives (fissuration intercristalline) et à la rouille	50
Annexe A (normative) Exemples de douilles faisant l'objet de la présente norme	54
Annexe B (normative) Exemples de métaux convenables.....	56
Annexe C (normative) Fissuration intercristalline/essai de corrosion	58
Annexe D (normative) Appareil pendulaire pour l'essai de résistance au choc	62
Figure 1 – Appareil pour l'essai à la bille.....	44
Tableau 1 – Valeurs minimales de la résistance d'isolement	32
Tableau 2a – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales (50 Hz/60 Hz) – Catégorie de résistance aux chocs II	36
Tableau 2b – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales (50 Hz/60 Hz) – Catégorie de résistance aux chocs III	38
Tableau 3 – Distances minimales pour les tensions d'impulsion non sinusoïdales.....	40

CONTENTS

FOREWORD.....	5
1 General	9
2 Definitions	13
3 General requirement.....	15
4 General conditions for tests	17
5 Classification.....	19
6 Marking	19
7 Protection against electric shock	23
8 Terminals	25
9 Provision for earthing	27
10 Construction.....	29
11 Moisture resistance, insulation resistance and electric strength.....	31
12 Mechanical strength	33
13 Screws, current-carrying parts and connections.....	37
14 Creepage distances and clearances.....	37
15 Endurance.....	43
16 Resistance to heat and fire.....	45
17 Resistance to excessive residual stresses (season cracking) and to rusting	51
Annex A (normative) Examples of lampholders covered by this standard	55
Annex B (normative) Examples of suitable metals.....	57
Annex C (normative) Season cracking/corrosion test	59
Annex D (normative) Pendulum impact test apparatus	63
Figure 1 – Ball-pressure test apparatus	45
Table 1 – Minimum values of insulation resistance.....	33
Table 2a – Minimum distances for a.c. (50Hz/60 Hz) sinusoidal voltages – Impulse withstand category II	37
Table 2b – Minimum distances for a.c. (50 Hz/60 Hz) sinusoidal voltages – Impulse withstand category III.....	39
Table 3 – Minimum distances for non-sinusoidal pulse voltages.....	41

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

DOUILLES DIVERSES POUR LAMPES –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60838-1 a été établie par le sous-comité 34B: Culots et douilles, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition parue en 1997 et ses amendements 1 (1999) et 2 (2002). Cette quatrième édition constitue une révision technique.

Dans cette édition, les nouvelles prescriptions concernant les lignes de fuite et distances dans l'air ont été adoptées; elles sont actuellement en cours d'examen par le SC 34D pour modifier les normes lumineuses de la famille CEI 60598.

Elle inclue également les prescriptions complémentaires concernant l'essai des douilles pour lampes à deux culots R7s/RX7s.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

MISCELLANEOUS LAMPHOLDERS –**Part 1: General requirements and tests****FOREWORD**

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 60838-1 has been prepared by subcommittee 34B: Lamp caps and holders, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

This fourth edition cancels and replaces the third edition published in 1997 and its amendments 1 (1999) and 2 (2002). This fourth edition constitutes a technical revision.

In this edition the new requirements for creepage distances and clearances have been adopted which are currently circulated by SC34D to amend the IEC 60598 family of luminaire standards.

It also includes additional requirements regarding testing of lampholders for double-ended R7s/RX7s lamps.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34B/1152/FDIS	34B/1171/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La CEI 60838 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Douilles diverses pour lampes*:

Partie 1: Prescriptions générales et essais

Partie 2-1: Règles particulières – Douilles S14

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

The text of this standard is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34B/1152/FDIS	34B/1171/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 2.

IEC 60838 consists of the following parts, under the general title *Miscellaneous lampholders*:

Part 1: General requirements and tests

Part 2-1: Particular requirements – Lampholders S14

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

DOUILLES DIVERSES POUR LAMPES –

Partie 1: Prescriptions générales et essais

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

La présente partie de la CEI 60838 s'applique aux douilles de types divers prévues pour être incorporées (et destinées à être utilisées avec les sources lumineuses à usage général, les lampes de projection, les lampes d'illumination et les lampes pour l'éclairage public dotées du culot et répertoriées à titre d'exemple dans l'Annexe A) ainsi qu'aux méthodes d'essai à appliquer pour démontrer la sécurité d'utilisation des lampes dans les douilles.

La présente partie de la CEI 60838 couvre également les douilles intégrées dans un luminaire. Elle couvre seulement les prescriptions de la douille.

La présente partie de la CEI 60838 couvre également les douilles intégrées dans un écran extérieur semblables aux douilles à vis Edison. De telles douilles sont alors essayées selon les paragraphes 8.4; 8.5; 8.6; 9.3; 10.7; 11; 12.2; 12.5; 12.6; 12.7; 13; 15.3; 15.4; 15.5 et 15.9 de la CEI 60238.

Il convient que les douilles conçues avec un filetage rond pour bague support d'abat-jour satisfassent à la CEI 60399.

Les exigences relatives aux douilles pour lampes tubulaires à fluorescence, aux douilles à vis Edison et aux douilles à baïonnette font l'objet de normes séparées.

1.2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE En ce qui concerne la CEI 60598-1, les références citées dans le présent document sont susceptibles de changer.

CEI 60061 (toutes les parties), *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité*

CEI 60061-1: *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 1: Culots de lampes*

CEI 60061-2: *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 2: Douilles*

CEI 60061-3: *Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 3: Calibres*

CEI 60068-2-20: 1979, *Essais d'environnement – Deuxième partie : Essais – Essai T: Soudure*

CEI 60068-2-75: 1997, *Essais d'environnement – Partie 2-75: Essais – Essai Eh: Essais aux marteaux*

MISCELLANEOUS LAMPHOLDERS –

Part 1: General requirements and tests

1 General

1.1 Scope

This part of IEC 60838 applies to lampholders of miscellaneous types intended for building-in (to be used with general purpose light sources, projection lamps, floodlighting lamps and street-lighting lamps with caps as listed in annex A) and the methods of test to be used in determining the safe use of lamps in lampholders.

This part of IEC 60838 also covers lampholders which are integral with a luminaire. It covers the requirements for the lampholder only.

This part of IEC 60838 also covers lampholders integrated in an outer shell and dome similar to Edison screw lampholders. Such lampholders are further tested in accordance with the following subclauses of IEC 60238: 8.4; 8.5; 8.6; 9.3; 10.7; 11; 12.2; 12.5; 12.6; 12.7; 13; 15.3; 15.4; 15.5 and 15.9.

Lampholders designed with a barrel thread for shade holder rings should comply with IEC 60399.

Requirements for lampholders for tubular fluorescent lamps, Edison screw lampholders and bayonet lampholders are covered by separate standards.

1.2 Normative references

The following referenced documents are indispensable for the application of this document. For dated references, only the edition cited applies. For undated references, the latest edition of the referenced document (including any amendments) applies.

NOTE With regard to IEC 60598-1, the references cited in this document are liable to change.

IEC 60061(all parts), *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety*

IEC 60061-1: *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 1: Lamp caps*

IEC 60061-2: *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 2: Lampholders*

IEC 60061-3: *Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 3: Gauges*

IEC 60068-2-20:1979, *Environmental testing – Part 2: Tests – Test T: Soldering*

IEC 60068-2-75:1997, *Environmental testing – Part 2-75: Tests – Test Eh: Hammer tests*

CEI 60112:1979, *Méthode de détermination des indices de résistance et de tenue au cheminement des matériaux isolants solides*

CEI 60227 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V*

CEI 60238:2004, *Douilles à vis Edison pour lampes*

CEI 60245 (toutes les parties), *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc -Tension assignée au plus égale à 450/750 V*

CEI 60352-1: *Connexions sans soudure – Partie 1: Connexions enroulées – Règles générales, méthodes d'essai et guide pratique*

CEI 60399: *Feuilles de normes pour filetage à filets ronds pour douilles E14 et E27 avec bague support d'abat-jour*

CEI 60529:1989, *Degrés de protection procurés par les enveloppes* ¹⁾
Amendement 1(1999)

CEI 60598-1: *Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais*

CEI 60664-1:1992, *Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 1: Principes, prescriptions et essais* ²⁾
Amendement 1 (2000)
Amendement 2 (2002)

CEI 60695-2-2: *Essais relatifs au risque du feu – Partie 2: Méthodes d'essai – Section 2: Essai au brûleur-aiguille*

CEI 60695-2-11: *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2-11: Essais au fil incandescent/chauffant – Méthode d'essai d'inflammabilité pour produits finis*

ISO 1456:2003, *Revêtements métalliques – Dépôts électrolytiques de nickel plus chrome et de cuivre plus nickel plus chrome*

ISO 2081:1986, *Revêtements métalliques – Dépôts électrolytiques de zinc sur fer ou acier*

ISO 2093:1986, *Dépôts électrolytiques d'étain – Spécifications et méthodes d'essai*

ISO 4046-4:2002, *Papier, carton, pâtes et termes connexes – Vocabulaire – Partie 4: Catégories et produits transformés de papier et de carton*

1) Il existe une édition consolidée 2.1 (2000) comprenant l'édition 2.0 et son amendement 1 (1999).

2) Il existe une édition consolidée 1.2 (2002) comprenant l'édition 1.0 (1992), l'amendement 1 (2000) et l'amendement 2 (2002).

IEC 60112:1979, *Method for the determination of the proof and the comparative tracking indices of solid insulating materials*

IEC 60227 (all parts), *Polyvinyl chloride insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V*

IEC 60238:2004, *Edison screw lampholders*

IEC 60245 (all parts), *Rubber insulated cables – Rated voltages up to and including 450/750 V*

IEC 60352-1, *Solderless connections – Part 1: Wrapped connections – General requirements, test methods and practical guidance*

IEC 60399: *Standard sheets for barrel thread for E14 and E27 lampholders with shade holder ring*

IEC 60529:1989, *Degrees of protection provided by enclosures (IP code)*¹⁾
Amendment 1 (1999)

IEC 60598-1: *Luminaires – Part 1: General requirements and tests*

IEC 60664-1:1992, *Insulation co-ordination for equipment within low-voltage systems – Part 1: Principles, requirements and tests*²⁾
Amendment 1 (2000)
Amendment 2 (2002)

IEC 60695-2-2, *Fire hazard testing – Part 2: Test methods – Section 2: Needle-flame test*

IEC 60695-2-11, *Fire hazard testing – Part 2-11: Glowing/hot-wire based test methods – Glow-wire flammability test method for end products*

ISO 1456:2003, *Metallic coatings – Electrodeposited coatings of nickel plus chromium and of copper plus nickel plus chromium*

ISO 2081:1986, *Metallic coatings – Electroplated coatings of zinc on iron or steel*

ISO 2093:1986, *Electroplated coatings of tin – Specification and test methods*

ISO 4046-4:2002, *Paper, board, pulps and related terms – Vocabulary – Part 4: Paper and board grades and converted products*

¹⁾ A consolidated edition 2.1 (2001) exists that includes edition 2.0 (1989) and its Amendment 1 (1999).

²⁾ A consolidated edition 1.2 (2002) exists that includes edition 1.0 (1992), its amendment 1 (2000) and amendment 2 (2002).

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1

tension assignée

valeur déclarée par le fabricant comme étant la tension de travail la plus élevée pour laquelle la douille a été prévue

2.2

tension de travail

tension efficace la plus élevée pouvant être mesurée aux extrémités de tout isolant (les transitoires étant négligées) lorsque la lampe fonctionne dans les conditions normales ou lorsqu'elle est retirée

2.3

courant assigné

courant déclaré par le fabricant comme étant le courant le plus élevé pour lequel la douille a été prévue

2.4

douille à incorporer

douille conçue pour être incorporée dans un luminaire, une enceinte additionnelle ou un dispositif analogue

2.4.1

douille non protégée

douille à incorporer, conçue de telle sorte qu'elle exige des moyens additionnels, une enveloppe par exemple, pour satisfaire aux prescriptions de la présente norme concernant la protection contre les chocs électriques

2.4.2

douille protégée

douille à incorporer conçue de telle sorte qu'elle satisfait, par elle-même, aux prescriptions de la présente norme concernant la protection contre les chocs électriques

2.5

température de fonctionnement assignée

température la plus élevée pour laquelle la douille a été conçue

2.6

tension d'impulsion assignée

valeur de crête la plus élevée des impulsions de tension à laquelle la douille est capable de résister

2.7

connecteur de la lampe

ensemble de dispositifs de contact conçus spécialement pour établir le contact électrique mais ne servant pas de support à la lampe

2.8

essai de type

essai ou série d'essais effectués sur un échantillon d'essai de type dans le but de vérifier la conformité de la conception d'un produit donné aux prescriptions de la norme correspondante

2 Definitions

For the purpose of this International Standard, the following definitions apply.

2.1

rated voltage

the voltage declared by the manufacturer to indicate the highest working voltage for which the lampholder is intended

2.2

working voltage

the highest r.m.s. voltage that may occur across any insulation, transients being disregarded, both when the lamp is operating under normal conditions and when the lamp is removed

2.3

rated current

the current declared by the manufacturer to indicate the highest current for which the lampholder is intended

2.4

lampholder for building-in

a lampholder designed to be built into a luminaire, an additional enclosure or the like

2.4.1

unenclosed lampholder

a lampholder for building-in so designed that it requires additional means, for example enclosures, to meet the requirements of this standard with regard to protection against electric shock

2.4.2

enclosed lampholder

a lampholder for building-in so designed that it fulfils on its own the requirements of this standard with regard to protection against electric shock

2.5

rated operating temperature

The highest temperature for which the lampholder is designed

2.6

rated pulse voltage

the highest peak value of pulse voltages the holder is able to withstand

2.7

lamp connectors

a set of contacts specially designed to provide for electrical contact but not supporting the lamp

2.8

type test

a test or series of tests made on a type test sample, for the purpose of checking compliance of the design of a given product with the requirements of the relevant standard

2.9

échantillon d'essai de type

échantillon constitué de un ou plusieurs spécimens similaires présentés par le fabricant ou le vendeur responsable en vue de l'essai de type

2.10

partie active

partie conductrice susceptible de causer un choc électrique

2.11

catégorie de tenue aux chocs

chiffre définissant une condition de surtension transitoire

NOTE Les catégories de tenue aux chocs I, II, III et IV sont utilisées.

a) But de la classification des catégories de tenue aux chocs

Les catégories de tenue aux chocs servent à différencier les différents degrés de validité des équipements en ce qui concerne les attentes requises en matière de continuité de service et de tolérance des risques de défauts.

En sélectionnant les niveaux de tenue aux chocs des équipements, la coordination de l'isolement peut être réalisée pour l'installation complète en réduisant le risque de défaut à un niveau acceptable qui servira de base dans la maîtrise de la surtension.

Un chiffre plus élevé désignant la catégorie de tenue aux chocs indique une tenue aux chocs l'équipement plus élevée et permet un plus grand choix de méthodes pour la maîtrise de la surtension.

Le concept de catégorie de tenue aux chocs est utilisé pour les équipements directement alimentés par le réseau.

b) Description des catégories de tenue aux chocs

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs I est un équipement destiné à être connecté à l'installation fixe des bâtiments. Des moyens de protection sont pris à l'extérieur de l'équipement – soit dans l'installation fixe soit entre l'installation fixe et l'équipement – pour limiter les surtensions transitoires à un niveau donné.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs II est un équipement destiné à être connecté à l'installation fixe des bâtiments.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs III est un équipement qui constitue une partie de l'installation fixe et des autres équipements dont le degré de validité attendu est plus élevé.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs IV est destiné à être utilisé à proximité ou dans les installations électriques des bâtiments en amont du tableau de distribution.

2.12

circuit primaire

circuit directement connecté au réseau alternatif. Il comporte, par exemple, les moyens de connexion au réseau alternatif, les enroulements primaires des transformateurs, moteurs et autres dispositifs en charge

2.13

circuit secondaire

circuit qui n'a pas de connexion directe avec le circuit primaire en tirant sa puissance d'un transformateur, convertisseur ou système d'isolation équivalent, ou d'un accumulateur

Exception: les autotransformateurs. Bien qu'ayant une connexion directe avec le circuit primaire, leur partie connectée est également considérée comme un circuit secondaire au sens de la présente définition.

NOTE Les régimes transitoires dans de tels circuits sont amortis par l'enroulement primaire correspondant. Les ballasts inductifs réduisent également la valeur de la tension des régimes transitoires. En conséquence, les composants situés après un circuit primaire ou après un ballast inductif peuvent être adaptés à une catégorie de tenue aux chocs un niveau plus bas, c'est-à-dire une catégorie de tenue aux chocs II.

3 Prescription générale

Les douilles doivent être conçues et construites de façon qu'en usage normal leur fonctionnement soit sûr et ne présente aucun danger pour les personnes et l'environnement.

En général, la conformité est vérifiée en exécutant la totalité des essais spécifiés.

2.9**type test sample**

a sample consisting of one or more similar specimens submitted by the manufacturer or responsible vendor for the purpose of a type test

2.10**live part**

a conductive part which may cause an electric shock

2.11**impulse withstand category**

a numeral defining a transient overvoltage condition

NOTE Impulse withstand categories I, II, III and IV are used.

a) Purpose of classification of impulse withstand categories

Impulse withstand categories are to distinguish different degrees of availability of equipment with regard to required expectations on continuity of service and on an acceptable risk of failure.

By selection of impulse withstand levels of equipment, insulation co-ordination can be achieved in the whole installation reducing the risk of failure to an acceptable level providing a basis for overvoltage control.

A higher characteristic numeral of an impulse withstand category indicates a higher specific impulse withstand of the equipment and offers a wider choice of methods for overvoltage control.

The concept of impulse withstand categories is used for equipment energized directly from the mains.

b) Description of impulse withstand categories

Equipment of impulse withstand category I is equipment which is intended to be connected to the fixed electrical installations of buildings. Protective means are taken outside the equipment – either in the fixed installation or between the fixed installation and the equipment – to limit transient overvoltages to the specific level.

Equipment of impulse withstand category II is equipment to be connected to the fixed electrical installations of buildings.

Equipment of impulse withstand category III is equipment which is part of the fixed electrical installations and other equipment where a higher degree of availability is expected.

Equipment of impulse withstand category IV is for use at or in the proximity of the origin of the electrical installations of buildings upstream of the main distribution board.

2.12**primary circuit**

a circuit which is directly connected to the AC mains supply. It includes, for example, the means for connection to the AC mains supply, the primary windings of transformers, motors and other loading devices

2.13**secondary circuit**

a circuit which has no direct connection to a primary circuit and derives its power from a transformer, converter or equivalent isolation device, or from a battery

Exception: autotransformers. Although having direct connection to a primary circuit, the tapped part of them is also deemed to be a secondary circuit in the above sense.

NOTE Mains transients in such a circuit are attenuated by the corresponding primary windings. Also inductive ballasts reduce the mains transient voltage height. Therefore, components located after a primary circuit or after an inductive ballast can be suited for an impulse withstand category of one step lower, i.e. for impulse withstand category II.

3 General requirement

Lampholders shall be so designed and constructed that in normal use they function reliably and cause no danger to persons or surroundings.

In general, compliance is checked by carrying out all the tests specified.

4 Conditions générales des essais

4.1 Les essais prescrits par la présente norme sont des essais de type.

NOTE Les prescriptions et tolérances admises par la norme s'appliquent aux essais auxquels est soumis l'échantillon d'essai de type présenté en tant que tel. La conformité de l'échantillon d'essai de type ne garantit pas la conformité de la totalité de la production d'un fabricant aux prescriptions de la présente norme de sécurité. La conformité de la production est de la responsabilité du fabricant et il convient que sa vérification fasse appel, en plus de l'essai de type, aux essais de routine et aux procédures d'assurance de la qualité.

Pour plus amples informations, voir la CEI 60061-4 ³⁾ (l'insertion de lignes directrices sur les essais de conformité en cours de fabrication est actuellement en préparation.)

4.2 Sauf spécification contraire, les essais sont exécutés à la température ambiante de $20\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$, la douille étant placée dans la position la plus défavorable de l'utilisation normale.

Si une douille est déclarée accepter différents systèmes d'assemblage pour lampe, elle doit satisfaire aux prescriptions de chacun des systèmes mentionnés.

La conformité est vérifiée avec des lots d'échantillons séparés selon 4.3.

Si l'utilisation successive de différents systèmes d'assemblage pour lampe est permise par le fabricant, seulement un lot d'échantillons est utilisé pour vérifier la conformité à toutes les prescriptions.

Pour tous les essais, le système et son calibre correspondant le plus critique doivent être utilisés, et dans la séquence la plus sévère.

4.3 Les essais et inspections sont exécutés dans l'ordre des articles, sur un total de

- 10 paires de douilles appariées pour être utilisées avec des lampes linéaires à deux culots;

NOTE Si une paire de douilles est constituée de douilles identiques, il suffit qu'une seule de ces douilles soit soumise à la totalité des essais, excepté ceux de 7, 10.2, 10.3, 12, 15 et 16.6 pour lesquels la paire est nécessaire.

- 10 spécimens prévus pour les lampes à culot unique,

l'ordre des articles étant le suivant:

- trois paires ou trois spécimens: articles 3 à 14 inclus (sauf pour 8.2);

NOTE Les essais de 8.2 sont exécutés sur le nombre de spécimens séparés requis par les normes correspondantes.

- trois paires ou trois spécimens: article 15 et 16.6;
- une paire ou un spécimen: 16.1;
- une paire ou un spécimen: 16.3;
- une paire ou un spécimen: 16.4;
- une paire ou un spécimen: 16.5 et article 17.

Les instructions de montage du fabricant doivent être fournies en même temps que ces pièces (voir 6.3).

Des culots appropriés doivent être fournis avec l'échantillon d'essai de type si, suivant les instructions de montage, la tension d'impulsion assignée de la douille ne peut être atteinte qu'avec un culot inséré. Dans ce cas, les essais correspondants seront effectués avec culot inséré.

³⁾ CEI 60061-4: Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité – Partie 4: Guide et information générale

4 General conditions for tests

4.1 Tests according to this standard are type tests.

NOTE The requirements and tolerances permitted by the standard are related to testing of type test sample submitted for that purpose. Compliance of type test sample does not ensure compliance of the whole production of a manufacturer with this safety standard. Conformity of production is the responsibility of the manufacturer and should include routine tests and quality assurance in addition to type testing.

For further information see IEC 60061-4³⁾ (inclusion of guidance on conformity testing during manufacture is in preparation).

4.2 Unless otherwise specified, the tests are made at an ambient temperature of 20 °C ± 5 °C and with the holder in the most unfavourable position for normal use.

If a lampholder is declared to accept different lamp fits, it shall comply with the requirements of each of the fits mentioned.

Compliance is checked with separate sets of specimens according to 4.3.

If the use of different lamp fits in turn is permitted by the manufacturer, only one set of specimens is used to check compliance with all requirements.

For all tests the most critical of the relevant fits and gauges shall be used and in the most onerous sequence.

4.3 The tests and inspections are carried out in the order of the clauses, on a total of

- 10 pairs of matching holders intended for linear double-capped lamps;

NOTE If a pair of holders consists of identical holders, it is sufficient that one holder instead of one pair is subjected to all the tests, except for the tests of clause 7, 10.2, 10.3, clause 12, clause 15 and 16.6 where pairs are needed.

- 10 specimens intended for single-capped lamps;

in the order of the clauses, as follows:

- three pairs or three specimens: clauses 3 up to and including 14 (except for 8.2);

NOTE The tests of 8.2 are carried out on the number of separate specimens as required by the relevant standards.

- three pairs or three specimens: clause 15 and 16.6;
- one pair or one specimen: 16.1;
- one pair or one specimen: 16.3;
- one pair or one specimen: 16.4;
- one pair or one specimen: 16.5 and clause 17.

Together with these units, the manufacturer's mounting instructions (see 6.3) shall be supplied.

In such cases, where according to the mounting instructions the rated pulse voltage of the holder can only be achieved with a cap inserted, suitable caps shall be supplied together with the type test sample. The relevant tests are then carried out with a cap inserted.

³⁾ IEC 60061-4: Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 4: Guidelines and general information

4.4 Les douilles sont censées être conformes à la présente norme si aucun des spécimens n'est refusé au cours de la série complète des essais spécifiés en 4.3.

Si un spécimen est refusé à un essai, cet essai et ceux qui l'ont précédé, qui ont pu influencer le résultat de cet essai, sont répétés sur un autre ensemble de spécimens en nombre égal à celui requis par 4.3, et qui tous doivent alors satisfaire aux essais répétés et aux suivants. Les douilles sont censées n'être pas conformes à la présente norme s'il est enregistré plus d'une défaillance.

Le demandeur peut présenter, avec le premier ensemble de spécimens, un ensemble additionnel qui peut s'avérer nécessaire en cas de défaillance de l'un des spécimens du premier. Le laboratoire d'essais doit alors, sans autre requête, essayer les spécimens additionnels et ne prononcer le rejet que s'il y enregistre une autre défaillance.

Si l'ensemble additionnel de spécimens n'est pas présenté en même temps que le premier, une défaillance d'un spécimen entraînera le rejet.

5 Classification

Les douilles sont classées comme suit.

5.1 D'après leurs conditions d'installation:

- douilles non protégées;
- douilles protégées.

5.2 D'après leur résistance à la chaleur:

- pour températures de fonctionnement assignées jusqu'à 80 °C inclus;
- pour températures de fonctionnement assignées supérieures à 80 °C (douilles à marquage T).

Le point de mesure de la température de fonctionnement est la partie de la douille où est situé le contact électrique avec le culot/socle de la lampe. Si la résistance à la chaleur des parties isolantes, des bornes et des conducteurs s'écarte de cette température de fonctionnement, ces différentes valeurs doivent être indiquées dans le catalogue du fabricant et vérifiées après installation appropriée dans un luminaire ou autre enveloppe additionnelle, lorsque cet équipement est contrôlé d'après sa propre norme.

6 Marques

6.1 Les douilles doivent porter les indications obligatoires suivantes:

- a) la marque d'origine (marque déposée, marque d'identification du constructeur ou le nom du vendeur responsable);
- b) soit un numéro de catalogue unique, soit une référence d'identification.

NOTE La référence d'identification peut comporter des chiffres, des lettres, de la couleur, etc. pour identifier la douille par référence au catalogue du fabricant ou à toute autre littérature similaire.

Si une combinaison de composants de douilles détermine la désignation de la douille, un ensemble constitué par un connecteur lampe et un ressort de maintien par exemple, il convient que la combinaison soit clairement identifiable.

La conformité est vérifiée par inspection.

6.2 En plus des marquages obligatoires ci-dessus, les renseignements suivants doivent être soit portés sur la douille soit donnés dans le catalogue du fabricant ou tout autre document similaire:

- a) la tension assignée en volts et, s'il y a lieu, la tension d'impulsion assignée en kilovolts (kV);

4.4 Lampholders are deemed to comply with this standard if no specimen fails in the complete series of tests specified in 4.3.

If one specimen fails in one test, that test and the preceding ones which may have influenced the result of that test are repeated on another set of specimens for the number required by 4.3, all of which shall then comply with the repeated tests and with the subsequent tests. Lampholders are deemed not to comply with this standard if there are more failures than one.

The applicant may submit, together with the first set of specimens, the additional set which may be needed in case of failure of one specimen. The testing station shall then, without further request, test the additional specimens and will reject only if a further failure occurs.

If the additional set of specimens is not submitted at the same time, a failure of one specimen will entail the rejection.

5 Classification

Lampholders are classified as follows.

5.1 According to their installation conditions:

- unenclosed lampholders;
- enclosed lampholders.

5.2 According to their resistance to heat:

- for rated operating temperatures up to and including 80 °C;
- for rated operating temperatures over 80 °C (T-marked lampholders).

The measuring point for the operating temperature is that area of the lampholder which makes electrical contact with the lamp cap/base. If the heat resistance of insulating parts, terminals and leads of the lampholder deviates from this operating temperature, these different values shall be stated in the manufacturer's catalogue and are checked after appropriate installation in a luminaire or other additional enclosure, when that equipment is tested according to its own standard.

6 Marking

6.1 Lampholders shall be marked with the following mandatory markings:

- a) mark of origin (this may take the form of a trade mark, manufacturer's identification mark or the name of the responsible vendor);
- b) either a unique catalogue number or an identifying reference.

NOTE An identifying reference may include numbers, letters, colour, etc., to identify the lampholder by reference to the manufacturer's catalogue or similar literature.

If a combination of lampholder components determines the lampholder designation, for example an assembly of a lamp connector and a retaining spring, the combination should be clearly identifiable.

Compliance is checked by inspection.

6.2 In addition to the above mandatory markings, the following information shall be given either on the lampholder or be made available in the manufacturer's catalogue or the like:

- a) the rated voltage in volts and rated pulse voltage in kilovolts (kV), if applicable;

- b) le courant assigné en ampères;
- c) la température de fonctionnement assignée T, si elle est supérieure à 80 °C, par intervalles de 10 °C;
- d) les sections des conducteurs pour lesquelles les bornes sont prévues.

Si on opte pour l'usage de symboles, on doit utiliser les suivants.

Pour les valeurs électriques assignées:

- volt: V;
- ampère: A;
- watt: W;
- tension d'impulsion: kV.

NOTE On peut, comme alternative, utiliser uniquement des chiffres pour les valeurs en volts et en ampères, pourvu que le chiffre du courant assigné marqué soit suivi, ou soit placé au-dessus, de celui de la tension assignée et séparé du premier par une barre transversale ou une ligne horizontale.

Le marquage du courant et de la tension pourra donc être comme suit:

2A 250V or 2/250 ou $\frac{2}{250}$

Pour la tension d'impulsion assignée, le symbole doit être précédé par sa valeur (par exemple 5 kV).

Pour la température de fonctionnement assignée:

le symbole T doit être suivi par sa valeur en °C (par exemple: T 300).

Pour la section des conducteurs:

la valeur correspondante ou les valeurs correspondantes, dans le cas d'une série en millimètres carrés (mm²), doivent être suivies par un petit carreau (par exemple 0,5 □).

La conformité est vérifiée par inspection.

Pour les douilles selon la présente norme, les distances correspondant à la catégorie de tenue aux chocs II sont normalement applicables. Pour les douilles des équipements dont un degré de validité supérieur est attendu, les distances de la catégorie de tenue aux chocs III peuvent être applicables. Cette information doit figurer dans le catalogue du fabricant ou autre endroit similaire.

6.3 Les instructions fournies par le fabricant de la douille ou le vendeur responsable doivent contenir tous les renseignements requis pour assurer le montage et le fonctionnement corrects des connecteurs ou des douilles.

NOTE Les renseignements peuvent faire partie du catalogue du fabricant ou du vendeur responsable.

La conformité est vérifiée par inspection.

6.4 Le marquage doit être durable et facilement lisible.

La conformité est vérifiée par l'inspection et en essayant d'effacer le marquage en le frottant légèrement pendant 15 s au moyen d'un chiffon imbibé d'eau puis pendant 15 s au moyen d'un chiffon imbibé de white-spirit.

Le marquage doit encore être lisible après l'essai.

NOTE Il convient que le white-spirit utilisé consiste en solvant hexane avec une teneur en produits aromatiques d'au maximum 0,1 % en volume, d'une valeur 29 en kauri-butanol, avec une température d'ébullition initiale d'approximativement 65 °C, un point sec d'approximativement 69 °C et une masse spécifique d'environ 0,68 g/cm³.

- b) the rated current in amperes;
- c) the rated operating temperature T, if greater than 80 °C, in steps of 10 °C;
- d) the conductor sizes for which the terminal is designed.

If symbols are used, these shall be as follows.

For electrical rating:

- volt: V;
- ampere: A;
- watt: W;
- pulse voltage: kV.

NOTE Alternatively, for volt and ampere ratings, figures may be used alone, the figure for the rated current being marked before or above that for the rated voltage and separated from the latter by an oblique stroke or line. Therefore the marking of current and voltage may be as follows:

2 A 250 V or 2/250 or $\frac{2}{250}$

For the rated pulse voltage, the symbol shall be preceded by its value (e.g. 5 kV).

For rated operating temperature:

the symbol T shall be followed by its value in °C (e.g. T 300).

For cross-section of conductors:

the relevant value or values in the case of a range, in square millimetres (mm²), shall be followed by a small square (e.g. 0,5 □).

Compliance is checked by inspection.

For lampholders according to this standard, the distances for impulse withstand category II are usually applicable. For holders in equipment where a higher degree of availability is expected, distances for impulse withstand category III may be applicable. This information has to be indicated in the manufacturer's catalogue or the like.

6.3 The instructions supplied by the holder manufacturer or responsible vendor shall contain all the information required to ensure correct mounting and operation of the connectors or holders.

NOTE The information may be part of the manufacturer's or responsible vendor's catalogue.

Compliance is checked by inspection.

6.4 Marking shall be durable and easily legible.

Compliance is checked by inspection and by trying to remove the marking by rubbing lightly for 15 s with a piece of cloth soaked with water and for a further 15 s with a piece of cloth soaked with petroleum spirit.

After the test the marking shall still be legible.

NOTE The petroleum spirit used should consist of a solvent hexane with a content of aromatics of maximum 0,1 volume percentage, a kauri-butanol value of 29, an initial boiling point of approximately 65 °C, a dry-point of approximately 69 °C and a specific density of approximately 0,68 g/cm³.

7 Protection contre les chocs électriques

7.1 Les douilles protégées doivent être construites de façon que, lorsque la douille a été incorporée ou installée et câblée comme pour une utilisation normale, les parties actives ne soient pas accessibles

- lorsqu'il n'y a pas de lampe insérée;
- lorsque la douille est équipée d'une lampe insérée appropriée;
- pendant l'insertion ou l'extraction d'une lampe.

Pour les douilles qui ont été en service depuis longtemps, comme les B22d-3, BY22d, G22, G38, P28s, P30s et P40, les exigences ci-dessus s'appliquent uniquement avec une lampe insérée.

L'insertion d'une seule broche de la lampe (dans le cas d'un culot à plus d'une broche) dans le premier point de contact ne doit pas être possible.

Les douilles G22 et G38 sont exemptées de cette prescription.

La conformité est vérifiée au moyen du doigt d'épreuve normalisé spécifié dans la CEI 60529. Ce doigt d'épreuve est appliqué dans toutes les positions avec une force n'excédant pas 10 N, un indicateur électrique étant utilisé pour montrer le contact électrique avec les parties sous tension.

Il est recommandé d'utiliser une tension égale ou supérieure à 40 V.

Les douilles sont montées comme pour l'emploi normal, c'est-à-dire sur une surface support ou un dispositif similaire, avec des conducteurs convenables mais de la section la plus défavorable, avant d'être soumises à l'essai ci-dessus.

Les douilles non protégées ne sont essayées qu'après installation appropriée dans un luminaire ou autre enveloppe additionnelle, au moment où l'équipement est contrôlé d'après sa propre norme.

7.2 Les douilles pour lampes à deux culots doivent être construites de façon que, lorsque les deux douilles ont été incorporées ou installées et câblées comme pour une utilisation normale, les parties actives ne soient pas accessibles

- lorsqu'il n'y a pas de lampe insérée;
- lorsque la douille est équipée d'une lampe insérée appropriée, et
- pendant l'insertion ou l'extraction de la lampe.

Dans le cas des douilles R7s/RX7s, un essai simulant l'insertion ou l'extraction de la lampe n'est pas possible car, dans les deux cas, l'essai doit être réalisé en s'opposant à la force du ressort d'un contact. Cette situation ne permet pas la répétitivité nécessaire pour l'évaluation de l'essai. En conséquence, cet essai est remplacé par celui correspondant à la lampe insérée.

La conformité est vérifiée selon la CEI 60061 ou, à moins que cela ne soit spécifié autrement dans cette même publication, avec le doigt d'épreuve normalisé.

7 Protection against electric shock

7.1 Enclosed lampholders shall be so constructed that, when the holder has been built in or installed and wired as in normal use, their live parts are not accessible

- without a lamp inserted;
- with the appropriate lamp inserted, and
- during insertion or removal of the lamp.

For lampholders which have been in use for a long time, such as B22d-3, BY22d, G22, G38, P28s, P30s and P40, the above requirement applies only with the appropriate lamp inserted.

The insertion of only one pin of the lamp (in case of caps with more than one pin) to the first point of contact with live parts shall be prevented.

Lampholders G22 and G38 are exempted from this requirement.

Compliance is checked by means of the standard test finger specified in IEC 60529. This test finger is applied in every possible position with a force not exceeding 10 N, an electrical indicator being used to show contact with live parts.

It is recommended that a voltage of not less than 40 V be used.

The lampholders are mounted as in normal use, i.e. on a supporting surface or the like with the most unfavourable conductor size fitted for which it is intended before being subjected to the above test.

Unenclosed lampholders are only tested after appropriate installation in a luminaire or other additional enclosure when that equipment is tested according to its own standard.

7.2 Lampholders for double-ended lamps shall be so constructed that, when the two holders have been built in or installed and wired as in normal use, their live parts are not accessible

- without a lamp inserted;
- with the appropriate lamp inserted, and
- during insertion and removal of the lamp.

In case of lampholders R7s/RX7s, a test which simulates insertion or removal of the lamp is not available because in both cases testing has to be done against the spring force of the single contact. This situation does not give the repeatability required for judgement. Therefore, this test is replaced by one with the lamp inserted.

Compliance is checked in accordance with IEC 60061 or unless otherwise specified in IEC 60061, with the standard test finger.

8 Bornes

8.1 Les douilles doivent être munies d'au moins un des moyens de connexion suivants:

- bornes à vis;
- bornes sans vis;
- pattes ou broches pour connexions à poussoir;
- bornes pour fil enroulé;
- languettes à souder;
- fils de connexion (sorties de fils).

Les bornes à vis et les écrous doivent avoir un pas métrique ISO.

Les douilles à bornes sans vis, à moins qu'elles ne soient prévues pour la vente aux fabricants de luminaires ou d'équipements, doivent être munies de bornes donnant également satisfaction avec les conducteurs rigides (massifs ou toronnés) et avec les câbles flexibles ou les cordons.

Des moyens de connexion autres que ceux spécifiés sont permis, pourvu que leur performance vis à vis des méthodes prescrites soit égale.

La conformité est vérifiée par application des essais de 8.2 ou de 8.3, respectivement.

8.2 Les bornes doivent satisfaire aux prescriptions suivantes.

- Les bornes à vis doivent être conformes à l'article 14 de la CEI 60598-1.
- Les bornes sans vis doivent être conformes à l'article 15 de la CEI 60598-1.
- Les pattes ou broches pour connexion à poussoir doivent être conformes à l'article 15 de la CEI 60598-1.
- Les bornes pour fil enroulé doivent être conformes à la CEI 60352-1. L'enroulement du fil ne s'applique qu'aux conducteurs simples, massifs, ronds, destinés au câblage interne.
- Les languettes à souder doivent être conformes aux prescriptions de bonne soudabilité. Des prescriptions convenables peuvent être trouvées dans la CEI 60068-2-20.
- Les fils de connexion (sorties de fils) doivent être conformes aux prescriptions de 8.3.

Pour les douilles à marquage T, les bornes sont essayées à la température de fonctionnement assignée, sauf déclaration contraire du fabricant.

La conformité est vérifiée au moyen des essais correspondants.

8.3 Les fils de connexion (sorties de fils) doivent être reliés à la douille par soudage, brasage, sertissage ou toute autre méthode pour le moins équivalente.

Les fils doivent être des conducteurs isolés. Les propriétés mécaniques et électriques de l'isolation des fils doivent être égales ou supérieures à celles spécifiées dans la CEI 60227 ou la CEI 60245, ou bien elles doivent être conformes aux prescriptions appropriées de 5.3 de la CEI 60598-1.

L'extrémité libre des fils peut être dénudée.

La fixation des conducteurs à la douille doit résister aux efforts mécaniques qui peuvent se produire en usage normal.

La conformité est vérifiée par inspection et au moyen de l'essai suivant effectué après celui de l'article 15, sur les mêmes trois spécimens.

8 Terminals

8.1 Lampholders shall be provided with at least one of the following means of connection:

- screw-type terminals;
- screwless terminals;
- tabs or pins for push-on connections;
- posts for wire wrapping;
- soldering lugs;
- connecting leads (tails).

Terminal screws and nuts shall have a metric ISO thread.

Lampholders with screwless terminals, unless intended for sale to luminaire or equipment manufacturers, shall be provided with terminals which are equally satisfactory with both rigid (solid or stranded) conductors and flexible cables or cords.

Other means of connection than those specified are permitted provided they are equal in performance to the methods listed.

Compliance is checked by the tests of 8.2 or 8.3 respectively.

8.2 Terminals shall comply with the following requirements.

- Screw-type terminals shall comply with clause 14 of IEC 60598-1.
- Screwless terminals shall comply with clause 15 of IEC 60598-1.
- Tabs or pins for push-on connections shall comply with clause 15 of IEC 60598-1.
- Posts for wire wrapping shall comply with IEC 60352-1. Wire wrapping applies only to single solid round wire for internal wiring.
- Soldering lugs shall comply with the requirements for good solderability. Suitable requirements can be found in IEC 60068-2-20.
- Connecting leads (tails) shall comply with the requirements prescribed in 8.3.

For T-marked lampholders, the terminals are tested at the rated operating temperature, unless otherwise stated by the manufacturer.

Compliance is checked by the relevant tests.

8.3 Connecting leads (tails) shall be connected to the lampholder by soldering, welding, crimping or any other at least equivalent method.

Leads shall consist of insulated conductors. The insulation of the leads shall be at least equal in their mechanical and electrical properties to those specified in IEC 60227 or IEC 60245 or comply with the relevant requirements given in 5.3 of IEC 60598-1.

Insulation of the free end of the leads may be stripped.

Fixing of the leads to the holder shall withstand the mechanical efforts which may occur in normal use.

Compliance is checked by inspection and by the following test which is made after the test of clause 15 on the same three specimens.

Chaque fil de raccordement est soumis à une traction de 20 N. La traction est appliquée sans secousse pendant 1 min dans la direction la plus défavorable. Pendant l'essai, il est recommandé que les fils ne se déplacent pas par rapport à leur point de fixation. Si toutefois certaines directions de traction sont interdites par les instructions de montage, il faudra en tenir compte pendant l'essai.

Après l'essai, les douilles ne doivent présenter aucun dommage au sens de la présente norme.

9 Moyens de mise à la terre

9.1 Les douilles munies de moyens de mise à la terre autres que ceux fournis par les fils de raccordement doivent avoir au moins une borne de mise à la terre.

La conformité est vérifiée par inspection.

NOTE Les douilles prévues pour être mises à la terre mais qui ne possèdent pas de borne de mise à la terre ou de fils de raccordement ne sont pas l'objet de la vente au détail.

9.2 Les parties métalliques accessibles des douilles munies de borne de mise à la terre, parties qui peuvent être mises sous tension en cas de défaut d'isolement, doivent être connectées de manière permanente et sûre à la borne de terre.

Les parties métalliques accessibles des douilles sans borne de terre, parties qui peuvent être mises sous tension en cas de défaut d'isolement, doivent pouvoir être mises à la terre de manière sûre.

Il doit y avoir continuité de la ligne de terre entre les parties métalliques externes à moins que celles-ci ne soient protégées des parties actives par une double isolation ou une isolation renforcée.

La conformité est vérifiée au moyen de l'essai suivant:

Les douilles munies d'une borne de terre sont équipées d'un conducteur rigide ayant la plus petite section droite pour laquelle les douilles sont prévues.

La résistance ohmique entre les dispositifs de mise à la terre et les parties métalliques extérieures est mesurée, s'il y a lieu, immédiatement après l'essai de rigidité diélectrique de 11.2.2. Dans le cas de douilles munies de bornes de terre, la mesure est effectuée, s'il y a lieu, entre le point où le conducteur quitte la borne de terre et les parties métalliques externes.

Dans le cas de douilles sans borne de terre, la mesure est effectuée entre la zone de la douille par laquelle celle-ci est raccordée à la terre du luminaire et les parties métalliques externes.

Un courant d'au moins 10 A, dérivé d'une source de tension à vide d'au maximum 12 V, doit passer pendant 1 min entre la borne de terre ou le contact de terre et, successivement, chacune des parties métalliques accessibles.

La chute de tension entre la borne de terre ou le contact de terre et la partie métallique accessible doit être mesurée et la résistance ohmique calculée à partir de la valeur du courant et de celle de la chute de tension. La résistance ne devra en aucun cas être supérieure à 0,1 Ω .

NOTE Au sens de la présente prescription, les petites vis métalliques isolées ou pièces similaires destinées à la fixation des semelles supports ou des couvercles ne sont pas considérées comme des parties accessibles susceptibles de devenir actives dans le cas d'un défaut d'isolement.

Each connecting lead is subjected to a pull of 20 N. The pull is applied without jerks for 1 min in the most unfavourable direction. During the test, leads should not move from their fixing. If, however, certain pull directions are not allowed according to the mounting instructions this shall be taken into account.

After the test, the lampholders shall show no damage within the meaning of this standard.

9 Provision for earthing

9.1 Lampholders, with provision for earthing other than those provided with connecting leads, shall have at least one earthing terminal.

Compliance is checked by inspection.

NOTE Lampholders intended to be earthed but not provided with an earthing terminal or with connecting leads are not for retail sale.

9.2 Accessible metal parts of lampholders with an earthing terminal which may become live in the event of an insulation fault shall be permanently and reliably connected to the earthing terminal.

Accessible metal parts of lampholders without an earthing terminal which may become live in the event of an insulation fault shall allow reliable earthing.

There shall be earth continuity between external metal parts unless these are screened from live parts by double or reinforced insulation.

Compliance is checked by the following test:

Lampholders provided with an earthing terminal are fitted with a rigid conductor of the smallest cross-sectional area for which the holder is intended.

Immediately after the electric strength test of 11.2.2, the resistance between the means of earthing and the external metal parts, if applicable, is measured. In case of lampholders provided with an earthing terminal, this is done between the point where the conductor leaves the earthing terminal and the external metal parts, if applicable.

In case of lampholders without an earthing terminal this is done between that area of the lampholder where it is earthed in the luminaire and the external metal parts.

A current of at least 10 A, derived from a source with a no-load voltage not exceeding 12 V, shall be passed for 1 min between the earthing terminal or earthing contact and each of the accessible metal parts in turn.

The voltage drop between the earthing terminal or earthing contact and the accessible metal part shall be measured and the resistance calculated from the current and the voltage drop. In no case shall the resistance exceed 0,1 Ω .

NOTE For the purpose of this requirement, small isolated metal screws and the like for fixing bases or covers are not deemed to be accessible parts which may become live in the event of an insulation fault.

9.3 Les bornes de terre doivent être conformes aux prescriptions de l'article 8.

Leur dispositif de serrage doit être adéquatement bloqué de manière à éviter le desserrage accidentel, et il ne doit pas être possible de desserrer à la main les bornes à vis ni par inadvertance les bornes sans vis.

La conformité est vérifiée par inspection et au moyen des contrôles de l'article 8.

NOTE En général, les modèles de bornes conductrices (conformes à la présente norme) communément utilisés possèdent une élasticité suffisante pour respecter la dernière exigence; pour les autres modèles, des dispositions spéciales peuvent s'avérer nécessaires, telles que l'emploi d'une pièce ayant une résilience telle qu'elle ne soit pas susceptible d'être retirée par inadvertance.

9.4 Le métal des bornes de terre doit être tel que son contact avec le cuivre du fil de terre n'entraîne aucun risque de corrosion.

La vis ou le corps de la borne de terre doit être de laiton ou d'un autre métal de résistance à la corrosion au moins égale, et les surfaces de contact doivent être de métal nu.

La conformité est vérifiée par inspection.

NOTE Le risque de corrosion est particulièrement grand lorsque le cuivre est en contact avec l'aluminium.

9.5 Les parties métalliques des arrêts de câble, y compris les vis de serrage, doivent être isolées du circuit de terre.

La conformité est vérifiée par inspection.

10 Construction

10.1 Le bois, le coton, la soie, le papier et les matériaux hygroscopiques analogues ne sont pas admis comme isolants, à moins qu'ils ne soient convenablement imprégnés. La laque ou l'émail ne sont pas considérés comme susceptibles d'assurer un isolement.

La conformité est vérifiée par inspection.

10.2 Les douilles doivent être conçues de façon qu'une lampe puisse être introduite et retirée facilement et qu'elle ne puisse pas se desserrer à cause de vibrations ou de variations de la température.

Les dimensions des douilles doivent être conformes aux normes de la CEI, pour autant que celles-ci existent.

Les douilles faisant l'objet de la présente norme doivent être conformes à la CEI 60061-2 et la conformité est vérifiée au moyen de l'essai de 10.4.

10.3 Les douilles R7s et RX7s dont les contacts sont déclarés en argent, doivent être conçues de façon que la zone de contact ait une épaisseur d'au moins 0,25 mm.

NOTE L'épaisseur peut être mesurée au moyen d'une loupe (grossissement approximatif 6x) graduée en dixièmes de millimètre (0,1 mm). Il peut être nécessaire de couper le contact et mesurer l'épaisseur d'argent.

10.4 Les contacts et toutes les autres parties conductrices doivent être construits de manière à éviter toute élévation excessive de la température.

La conformité est vérifiée au moyen de l'essai suivant.

9.3 Earthing terminals shall comply with the requirements of clause 8.

Their clamping means shall be adequately locked against accidental loosening, and it shall not be possible to loosen screw terminals by hand and screwless terminals unintentionally by hand.

Compliance is checked by inspection and by the tests of clause 8.

NOTE In general, the designs commonly used for current-carrying terminals (complying with the requirements of this standard) provide sufficient resilience to comply with the latter requirement; for other designs, special provisions such as the use of an adequate resilient part which is not likely to be removed inadvertently may be necessary.

9.4 The metal of earthing terminals shall be such that there is no risk of corrosion resulting from contact with the copper of the earthing conductor.

The screw or the body of the earthing terminal shall be of brass or other metal no less resistant to corrosion and the contact surfaces shall be bare metal.

Compliance is checked by inspection.

NOTE The risk of corrosion is particularly great when copper is in contact with aluminium.

9.5 Metal parts of the cord anchorage, including clamping screws, shall be insulated from the earthing circuit.

Compliance is checked by inspection.

10 Construction

10.1 Wood, cotton, silk, paper and similar hygroscopic materials are not allowed as insulation unless suitably impregnated. Lacquer or enamel are not deemed to provide insulation.

Compliance is checked by inspection.

10.2 Lampholders shall be so designed that a lamp can be easily inserted and removed and cannot work loose due to vibration or temperature variation.

Lampholder dimensions shall comply with IEC standards in so far as they exist.

Compliance for such lampholders is checked in accordance with IEC 60061-2 and by the test of 10.4.

10.3 Lampholders R7s and RX7s having their contacts declared of silver, shall be so designed that the contact area has a thickness of at least 0,25 mm.

NOTE The thickness may be measured by means of a magnifying glass (approximately 6x magnification) scaled at tenths of a millimetre (0,1 mm). It may be necessary to cut the contact and measure the thickness of the silver.

10.4 Contacts and all other current-carrying parts shall be so constructed as to prevent excessive temperature rise.

Compliance is checked by the following test.

Les contacts de la douille sont pontés par un culot d'essai de dimensions égales aux valeurs nominales, inséré dans la douille. Les bornes de la douille seront munies de conducteurs ayant la section maximale correspondant à l'usage auquel la douille est destinée.

NOTE 1 Il n'est pas nécessaire que le culot d'essai possède des détrompeurs si leur seule fonction est d'empêcher une insertion erronée.

NOTE 2 Il est entendu que les valeurs nominales sont les valeurs médianes.

Dans le cas de socles de lampes, il convient d'utiliser des broches de contact séparées.

Dans le cas de douilles pour lampes à deux culots, une lampe factice ayant ses deux bornes connectées électriquement est utilisée. Les contacts doivent être représentatifs de ceux d'une lampe réelle.

Pour les douilles à contacts multiples, les contacts appropriés du culot d'essai sont pontés de manière à débiter le courant assigné.

Il convient de prendre soin que les contacts de la lampe présentent une bonne conductivité électrique, laiton par exemple. Il convient que la partie de lampe factice censée représenter l'ampoule soit cachée par un matériau isolant.

Les contacts doivent être soigneusement nettoyés et polis avant de poursuivre les essais.

La douille est parcourue pendant 1 h par un courant égal à 1,25 fois son courant assigné.

L'échauffement des contacts ne doit pas excéder 45 K. Cette température n'est pas déterminée au moyen de thermomètres, mais de particules fusibles ou de thermocouples.

NOTE Des pastilles de cire d'abeille (diamètre 3 mm, température de fusion 65 °C) peuvent être utilisées comme particules fusibles, pourvu que la température ambiante soit égale à 20 °C.

11 Résistance à l'humidité, résistance d'isolement et rigidité diélectrique

11.1 Les douilles doivent être à l'épreuve de l'humidité.

La conformité est vérifiée comme suit.

Le traitement humide est appliqué dans une chambre humide dont l'humidité relative de l'air est maintenue entre 91 % et 95 %. La température de l'air en tous les endroits où les spécimens peuvent être placés est maintenue, à 1 °C près, à toute valeur t adéquate comprise entre 20 °C et 30 °C. Les spécimens sont amenés à une température comprise entre t et $(t + 4)$ °C avant d'être placés dans la chambre humide.

Les spécimens sont conservés pendant deux jours (48 h) dans la chambre.

Les douilles ne doivent présenter, après ce traitement, aucun dommage au sens de la présente norme.

11.2 La résistance d'isolement et la rigidité diélectrique des douilles doivent être adéquates

- entre parties actives de polarités différentes;
- entre parties actives et parties métalliques externes, vis de fixation comprises.

La conformité est vérifiée par une mesure de la résistance d'isolement conformément aux indications de 11.2.1 et au moyen de l'essai de rigidité diélectrique selon 11.2.2 dans la chambre humide ou la pièce dans laquelle la douille a été amenée à la température prescrite.

NOTE La résistance d'isolement et la rigidité diélectrique entre parties actives et parties métalliques externes des douilles non protégées ne sont contrôlées qu'après que ces douilles ont été installées de manière appropriée dans le luminaire ou l'enveloppe additionnelle, à l'occasion du contrôle de ces équipements d'après leur propre norme.

The holder contacts are bridged by means of a testcap, having nominal dimensions, inserted in the holder, the terminals of which are fitted with conductors of the maximum cross-sectional area for which the holder is intended.

NOTE 1 It is not necessary for the test cap to have keys if they only have keying function.

NOTE 2 Nominal values are understood to be the medium values.

In the case of lamp bases, loose contact pins should be used.

In the case of holders for double-ended lamps, a dummy lamp is used having both ends electrically connected. The contacts shall be representative of those of an actual lamp.

For multi-contact holders, the appropriate contacts of the test cap are bridged to carry the rated current.

Care should be taken that the contacts of the test cap have good electrical conductivity, for example, brass. That part of the lamp dummy representing the bulb should be shielded with insulating material.

The contacts shall be carefully cleaned and polished before carrying out the tests.

The lampholder is loaded for 1 h with 1,25 times its rated current.

The temperature rise of the contacts shall not exceed 45 K. This temperature is determined with the aid of melting particles or by thermocouples, not by means of thermometers.

NOTE Pellets of beeswax (diameter 3 mm, melting temperature 65 °C) may be used as melting particles provided that the ambient temperature equals 20 °C.

11 Moisture resistance, insulation resistance and electric strength

11.1 Holders shall be moisture-proof.

Compliance is checked as follows.

The humidity treatment is carried out in a humidity cabinet containing air with a relative humidity maintained between 91 % and 95 %. The temperature of the air, at all places where specimens can be located, is maintained within 1 °C of any convenient value t between 20 °C and 30 °C. Before being placed in the humidity cabinet, the specimens are brought to a temperature between t and $(t + 4)$ °C.

The specimens are kept in the cabinet for two days (48 h).

After this treatment, the holders shall show no damage within the meaning of this standard.

11.2 The insulation resistance and the electric strength of the holders shall be adequate

- between live parts of different polarity;
- between such live parts and external metal parts, including fixing screws.

Compliance is checked by an insulation resistance measurement according to 11.2.1 and by an electric strength test according to 11.2.2 in the humidity cabinet or the room in which the holder was brought to the prescribed temperature.

NOTE Unenclosed lampholders are tested for insulation resistance and electric strength between live parts and external metal parts only after appropriate installation in a luminaire or other additional enclosure, when that equipment is tested according to its own standard.

11.2.1 Immédiatement après l'application du traitement humide, la résistance d'isolement est mesurée sous tension continue d'environ 500 V, la mesure étant effectuée 1 min après l'application de la tension. La résistance d'isolement est mesurée tout de suite après entre les parties mentionnées au tableau 1 et ne doit pas être inférieure à la valeur donnée dans le tableau.

Tableau 1 – Valeurs minimales de la résistance d'isolement

Isolement à contrôler	Valeur minimale de la résistance d'isolement MΩ	
	Tension assignée jusqu'à et y compris 50 V	Tension assignée supérieure à 50 V
Entre parties actives de polarités différentes	1	2
Entre parties actives connectées ensemble et parties métalliques externes destinées à être reliées à la terre	—	2
Entre parties actives connectées ensemble et parties métalliques externes y compris les vis de fixation et la feuille de métal couvrant les parties extérieures du matériau isolant des douilles sans dispositif de mise à la terre	1	4

11.2.2 L'essai de rigidité diélectrique est effectué immédiatement après la mesure de la résistance d'isolement.

La tension d'essai est appliquée tout de suite après, entre les mêmes parties que celles indiquées pour la mesure de la résistance d'isolement.

L'isolement est soumis pendant 1 min à une tension alternative de forme presque sinusoïdale, à la fréquence de 50 Hz ou 60 Hz et de valeur efficace suivante:

- pour les douilles de tension assignée jusqu'à et y compris 50 V, la tension d'essai est de 500 V;
- entre les contacts lampe de la douille, la tension d'essai de la rigidité diélectrique est égale à deux fois la tension de fonctionnement;
- dans tous les autres cas, la tension d'essai de la rigidité diélectrique est égale à $(2U + 1000)$ V (U est la tension assignée).

La tension appliquée au début de l'essai ne doit pas dépasser la moitié de la valeur prescrite; elle est ensuite amenée rapidement à sa pleine valeur.

Au cours de l'essai, il ne doit se produire ni contournement ni perforation.

NOTE Les exigences de contrôle de la rigidité diélectrique concernant les distances soumises aux impulsions de tension sont à l'étude.

12 Résistance mécanique

Les douilles doivent présenter une résistance mécanique adéquate.

La résistance mécanique des parties extérieures du matériau isolant avec ou sans une surface extérieure conductrice est vérifiée au moyen de l'essai au marteau pendulaire spécifié dans la CEI 60068-2-75, assujetti aux détails suivants (voir article 4 de la CEI 60068-2-75):

11.2.1 Immediately after the moisture treatment, the insulation resistance is measured with a d.c. voltage of approximately 500 V, the measurement being made 1 min after application of the voltage. The insulation resistance is measured consecutively between the parts mentioned in table 1 and shall be not less than the value shown.

Table 1 – Minimum values of insulation resistance

Insulation to be tested	Minimum value of insulation resistance	
	MΩ	
	Rated voltage up to and including 50 V	Rated voltage over 50 V
Between live parts of different polarity	1	2
Between live parts connected together and external metal parts intended to be earthed	—	2
Between live parts connected together and external metal parts including fixing screws and metal foil covering external parts of insulating material in lampholders without provision for earthing	1	4

11.2.2 The electric strength test is made immediately after the measurement of the insulation resistance.

The test voltage is applied consecutively between the same parts as indicated for the measurement of the insulation resistance.

The insulation is subjected for 1 min to an a.c. voltage of substantially sinewave form, with a frequency of 50 Hz or 60 Hz and with an r.m.s. value as follows:

- *for lampholders with a rated voltage up to and including 50 V, the test voltage is 500 V;*
- *between the lamp contacts of lampholders, the electric strength test voltage is twice the working voltage;*
- *for all other cases, the electric strength test voltage is equal to $(2U + 1\,000)$ V (where U is the rated voltage).*

Initially, not more than half the prescribed voltage is applied; it is then raised rapidly to the full value.

No flashover or breakdown shall occur during the test.

NOTE Electric strength test requirements with regard to distances subjected to pulse voltages are under consideration.

12 Mechanical strength

Holders shall have adequate mechanical strength.

The mechanical strength of external parts of insulating material with or without a conductive outer surface is checked by means of the pendulum hammer test specified in IEC 60068-2-75, subject to the following details (see clause 4 of IEC 60068-2-75):

a) *Mode de fixation*

Direct, comme prescrit dans la CEI 60068-2-75.

Les paires de douilles associées doivent être fixées avec leur console correspondante.

Les connecteurs doivent être maintenus contre le support.

NOTE Pour les connecteurs ayant une forme autre que la forme cylindrique, il est admis que la condition du parallélisme de l'axe par rapport à la feuille de contre-plaqué soit obtenue par l'usage de cales en bois de pin appropriées.

b) *Hauteur de chute*

La pièce de frappe doit tomber de l'une des hauteurs indiquées dans le tableau suivant.

Matériau	Hauteur de chute mm
Parties en céramique	100 ± 1
Parties composées d'un autre matériau	150 ± 1,5

c) *Nombre d'impacts*

Quatre coups doivent être appliqués en des points également répartis sur la surface des parties extérieures.

d) *Préconditionnement*

Ne s'applique pas.

e) *Mesures initiales*

Ne s'applique pas.

f) *Positions du spécimen et points d'impacts*

Voir c) ci-dessus.

g) *Mode opératoire et contrôle fonctionnel*

L'échantillon ne doit pas être en fonctionnement lors de l'impact.

h) *Critères d'acceptation ou de refus*

Après l'essai, l'échantillon ne doit présenter aucun dommage important au sens de la présente norme et, particulièrement:

1) les parties actives ne doivent pas être devenues accessibles.

Les dommages causés à la douille qui ne réduisent pas les lignes de fuite ou les distances dans l'air au-dessous des valeurs spécifiées à l'article 14 et les petits éclats qui n'affectent pas défavorablement la protection contre les chocs électriques et la pénétration de l'eau ne doivent pas être pris en compte;

2) les fissures non visibles à l'oeil nu et les fissures superficielles des moulages renforcés de fibres ou de matériau similaire ne doivent pas être prises en compte.

Les fissures ou trous sur la surface extérieure d'une partie quelconque de la douille ne doivent pas être pris en compte si la douille est conforme à la présente norme, même si cette partie est omise.

i) *Reprise*

Ne s'applique pas.

j) *Mesures finales*

Voir h) ci-dessus.

NOTE Il est admis que la résistance mécanique des douilles utilisées dans les luminaires ou autres équipements soit vérifiée au moyen du marteau à ressort spécifié dans la CEI 60068-2-75. Dans la CEI 60598-1, l'énergie d'impact utilisée varie de 0,2 Nm à 0,7 Nm, en fonction du matériau du composant et du type de luminaire.

a) *Method of mounting*

Direct, as prescribed in IEC 60068-2-75.

Combined pairs of holders shall be mounted with their relevant bracket.

Connectors shall be held against the support.

NOTE For connectors different from the cylindrical shape, the condition of the axis parallel to the support may be obtained by adequate pinewood shimmings.

b) *Height of fall*

The striking element shall fall from one of the heights given in the following table:

Material	Height of fall mm
Ceramic parts	100 ± 1
Parts made of other material	150 ± 1,5

c) *Number of impacts*

Four blows shall be applied to points equally divided over the surface of the external parts.

d) *Preconditioning*

Not applicable.

e) *Initial measurements*

Not applicable.

f) *Attitudes and impact locations*

See c) above.

g) *Operating mode and functional monitoring*

The sample shall not operate during impact.

h) *Acceptance and rejection criteria*

After the test, the sample shall show no serious damage within the meaning of this standard, in particular:

1) live parts shall not have become accessible.

Damage to the lampholder which does not reduce creepage distances or clearances below the values specified in clause 14 and small chips which do not adversely affect the protection against electric shock or ingress of water shall be ignored;

2) cracks not visible to the naked eye and surface cracks in fibre-reinforced mouldings and the like shall be ignored.

Cracks or holes in the outer surface of any part of the lampholder shall be ignored if the lampholder complies with this standard even if that part is omitted.

i) *Recovery*

Not applicable.

j) *Final measurements*

See h) above.

NOTE The mechanical strength of lampholders used in luminaires or other equipment may be checked by means of the spring hammer specified in IEC 60068-2-75. In IEC 60598-1, the test impact energy used varies from 0,2 Nm to 0,7 Nm depending on component material and luminaire type.

13 Vis, parties transportant le courant et connexions

Les vis, les parties transportant le courant et les connexions mécaniques dont la défaillance peut rendre la douille dangereuse doivent résister aux contraintes mécaniques susceptibles de se produire en utilisation normale.

La conformité est vérifiée par inspection et au moyen des essais de 4.11 et 4.12 de l'article 4 de la CEI 60598-1.

NOTE Des exemples de métaux convenables pour les parties transportant le courant en ce qui concerne la résistance mécanique, la conductivité électrique et la résistance à la corrosion, lorsqu'ils sont utilisés dans le domaine de température admissible et dans les conditions normales de pollution chimique, sont donnés en annexe B.

14 Lignes de fuite et distances dans l'air

Les parties actives et les parties métalliques adjacentes doivent être écartées adéquatement les unes des autres. Les lignes de fuite et les distances dans l'air ne doivent pas être inférieures aux valeurs données dans les tableaux 2a et 2b.

NOTE Les distances indiquées dans le Tableau 2a concernent la catégorie de résistance aux chocs II, les distances indiquées dans le Tableau 2b concernent la catégorie de résistance aux chocs III selon la CEI 60664-1 et les deux tableaux se réfèrent au degré de pollution 2, pour lequel normalement seule une pollution non conductrice se manifeste qui, seulement occasionnellement, peut être conductrice en cas de condensation. Pour plus d'informations sur les distances des autres catégories de résistance aux chocs ou des degrés de pollution plus élevés, il convient de consulter la CEI 60664-1.

L'attention est attirée sur le fait que les valeurs de lignes de fuite et distances dans l'air sont données dans cet article comme des valeurs strictement minimales.

Les tensions indiquées dans les tableaux 2a et 2b sont des tensions opérationnelles et non des tensions d'amorçage.

Tableau 2a – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales (50 Hz/60 Hz) – Catégorie de résistance aux chocs II

Distances mm	Tensions opérationnelles V			
	50	150	250	500
1 Entre parties actives de polarité différente, et				
2 Entre parties actives et parties métalliques externes, ou la surface extérieure des parties en matière isolante qui sont fixées de manière permanente à la douille ¹⁾ , en incluant les vis ou les dispositifs de fixation des enveloppes ou les dispositifs de fixation de la douille à son support:				
– Lignes de fuite				
isolation IRC ²⁾ ≥ 600	0,6	0,8	1,5	3
IRC ²⁾ < 600	1,2	1,6	2,5	5
– Distances dans l'air	0,2	0,8	1,5	3
3 Entre les parties actives et la surface d'appui ou un couvercle métallique libre, si la construction ne permet pas que les valeurs du point 2 soient maintenues dans les cas les plus défavorables:				
– Distances dans l'air	0,6	0,8	1,5	3

13 Screws, current-carrying parts and connections

Screws, current-carrying parts and mechanical connections, the failure of which might cause the holder to become unsafe, shall withstand the mechanical stresses occurring in normal use.

Compliance is checked by inspection and the tests of subclauses 4.11 and 4.12 of clause 4 of IEC 60598-1.

NOTE Examples of suitable metals for current-carrying parts with regard to mechanical strength, electrical conductivity and resistance to corrosion, when used within the permissible temperature range and under normal conditions of chemical pollution, are given in annex B.

14 Creepage distances and clearances

Live parts and adjacent metal parts shall be adequately spaced. Creepage distances and clearances shall be not less than the values shown in tables 2a and 2b.

NOTE The distances specified in Table 2a apply to impulse withstand category II, the distances specified in Table 2b apply to impulse withstand category III in accordance to IEC 60664-1 and both tables refer to pollution degree 2, where normally only non-conductive pollution occurs but occasionally a temporary conductivity caused by condensation must be expected. For information on distances for other impulse withstand categories or higher pollution degrees, IEC 60664-1 should be consulted.

Attention is drawn to the fact that the values for creepage distance and clearance given in this clause are the absolute minimum.

The voltages shown in tables 2a and 2b are working voltages, not ignition voltages.

**Table 2a – Minimum distances for a.c. (50Hz/60 Hz) sinusoidal voltages –
Impulse withstand category II**

Distances mm	Working voltage V			
	50	150	250	500
1 Between live parts of different polarity, and 2 Between live parts and external metal parts, or the outer surface of parts of insulating material which are permanently fixed to the holder ¹⁾ , including screws or devices for fixing covers or fixing the holder to its support: – Creepage distances insulation PTI ²⁾ ≥ 600 PTI ²⁾ < 600 – Clearances	0,6 1,2 0,2	0,8 1,6 0,8	1,5 2,5 1,5	3 5 3
3 Between live parts and the mounting surface or a loose metal cover, if any, if the construction does not ensure that the values under item 2 are maintained under the most unfavourable circumstances: – Clearances	0,6	0,8	1,5	3

1) Les distances entre les contacts actifs et les faces de la douille (plan de référence) doivent, cependant, être en accord avec les feuilles de normes correspondantes de la CEI 60061-2.

2) IRC (indice de résistance au cheminement) selon la CEI 60112.

– Dans le cas de lignes de fuite vers des parties non alimentées ou non prévues pour être mises à la terre, où aucun cheminement ne peut se produire, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux (quel que soit l'IRC réel).

– Pour les lignes de fuite soumises à des tensions de fonctionnement de durée inférieure à 60 s, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux.

– Pour les lignes de fuite non sujettes à la contamination par la poussière ou l'humidité, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux (indépendamment de l'IRC réel).

Il est admis que les valeurs des lignes de fuite et distances dans l'air pour les valeurs intermédiaires des tensions opérationnelles soient déterminées par interpolation linéaire des valeurs du tableau. Aucune valeur n'est spécifiée pour les tensions opérationnelles inférieures à 25 V car l'essai de tension de 11.2.2 est considéré comme suffisant.

Les valeurs indiquées dans le tableau ne sont pas applicables au Japon. Les valeurs requises au Japon sont plus grandes que celles indiquées dans le tableau.

**Tableau 2b – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales (50 Hz/60 Hz) –
Catégorie de résistance aux chocs III**

Distances mm	Tensions opérationnelles V			
	50	150	250	500
1 Lignes de fuite entre parties actives de polarité différente	0,6	0,8	1,5	3
2 Entre parties actives et parties métalliques externes, ou la surface extérieure des parties en matière isolante qui sont fixées de manière permanente à la douille ¹⁾ en incluant les vis ou les dispositifs de fixation des enveloppes ou les dispositifs de fixation de la douille à son support:				
– Lignes de fuite				
isolation IRC ²⁾ ≥ 600	0,6	1,5	3	4
IRC ²⁾ < 600	1,2	1,6	3	5
– Distances dans l'air	0,2	1,5	3	4
3 Entre les parties actives et la surface d'appui ou un couvercle métallique libre, si la construction ne permet pas que les valeurs du point 2 soient maintenues dans les cas les plus défavorables:				
– Distances dans l'air	0,6	1,5	3	4

1) The distances between live contacts and the lampholder face (reference plane) shall, however, be in accordance with the relevant standard sheets of IEC 60061-2.

2) PTI (proof tracking index) in accordance with IEC 60112.

- In the case of creepage distances to parts not energized or not intended to be earthed, where no tracking can occur, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials (in spite of the real PTI).
- For creepage distances subjected to working voltages of less than 60 s duration, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials
- For creepage distances not liable to contamination by dust or moisture, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials (independent of the real PTI).

Values for creepage distances and clearances may be found for intermediate values of working voltages by linear interpolation between tabulated values. No values are specified for working voltages below 25 V as the voltage test of 11.2.2 is considered sufficient.

In Japan, the values given in the table are not applicable. Japan requires larger values than the values given in the table.

Table 2b – Minimum distances for a.c. (50 Hz/60 Hz) sinusoidal voltages – Impulse withstand category III

Distances mm	Working voltage V			
	50	150	250	500
1 Creepage distances between live parts of different polarity	0,6	0,8	1,5	3
2 Between live parts and external metal parts, or the outer surface of parts of insulating material which are permanently fixed to the holder ¹⁾ , including screws or devices for fixing covers or fixing the holder to its support:				
– Creepage distances insulation $PTI^{2)} \geq 600$	0,6	1,5	3	4
– Creepage distances insulation $PTI^{2)} < 600$	1,2	1,6	3	5
– Clearances	0,2	1,5	3	4
3 Between live parts and the mounting surface or a loose metal cover, if any, if the construction does not ensure that the values under item 2 are maintained under the most unfavourable circumstances:				
– Clearances	0,6	1,5	3	4

1) Les distances entre les contacts actifs et les faces de la douille (plan de référence) doivent, cependant, être en accord avec les feuilles de normes correspondantes de la CEI 60061-2.

2) IRC (indice de résistance au cheminement) selon la CEI 60112.

– Dans le cas de lignes de fuite vers des parties non alimentées ou non prévues pour être mises à la terre, où aucun cheminement ne peut se produire, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux (quel que soit l'IRC réel).

– Pour les lignes de fuite soumises à des tensions de fonctionnement de durée inférieure à 60 s, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux.

– Pour les lignes de fuite non sujettes à la contamination par la poussière ou l'humidité, les valeurs spécifiées pour les matériaux à $IRC \geq 600$ s'appliquent à tous les matériaux (indépendamment de l'IRC réel).

Il est admis que les valeurs des lignes de fuite et distances dans l'air pour les valeurs intermédiaires des tensions opérationnelles soient déterminées par interpolation linéaire des valeurs du tableau. Aucune valeur n'est spécifiée pour les tensions opérationnelles inférieures à 25 V car l'essai de tension de 11.2.2 est considéré comme suffisant.

Les valeurs indiquées dans le tableau ne sont pas applicables au Japon. Les valeurs requises au Japon sont plus grandes que celles indiquées dans le tableau.

Cependant, les distances entre les contacts actifs et la face de la douille (plan de référence) doivent être conformes aux valeurs données dans la feuille correspondante de la CEI 60061-2, si cela est requis.

Dans le cas d'impulsions de tension non sinusoïdales, les distances dans l'air ne doivent pas être inférieures aux valeurs indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 3 – Distances minimales pour les tensions d'impulsion non sinusoïdales

Tension d'impulsion assignée kV	2	2,5	3	4	5	6	8	10	12	15	20	25	30	40	50	60	80	100
Distance dans l'air minimale mm	1	1,5	2	3	4	5,5	8	11	14	18	25	33	40	60	75	90	130	170

Les distances spécifiées dans le tableau sont déduites de la CEI 60664-1 (situation de champ non uniforme). Pour les distances soumises aussi bien aux tensions sinusoïdales qu'aux impulsions non sinusoïdales, la distance minimale requise ne doit pas être inférieure à la valeur la plus élevée indiquée dans l'un ou l'autre tableau.

Pour les distances dans l'air qui n'ont pas d'incidence sur la sécurité, les distances entre contacts par exemple, il peut être intéressant de prendre des conditions environnementales améliorées; cependant, même dans ce cas, les valeurs des environnements homogènes (voir la CEI 60664-1) demeurent les valeurs strictement minimales.

La conformité est contrôlée par les essais réalisés à la tension d'impulsion de la douille. Les chutes de tension ne sont pas permises.

Les lignes de fuites ne doivent pas être inférieures aux distances dans l'air minimales prescrites.

1) The distances between live contacts and the lampholder face (reference plane) shall, however, be in accordance with the relevant standard sheets of IEC 60061-2.

2) PTI (proof tracking index) in accordance with IEC 60112.

- In the case of creepage distances to parts not energized or not intended to be earthed, where no tracking can occur, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials (in spite of the real PTI).
- For creepage distances subjected to working voltages of less than 60 s duration, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials
- For creepage distances not liable to contamination by dust or moisture, the values specified for material with $PTI \geq 600$ apply for all materials (independent of the real PTI).

Values for creepage distances and clearances may be found for intermediate values of working voltages by linear interpolation between tabulated values. No values are specified for working voltages below 25 V as the voltage test of 11.2.2 is considered sufficient.

In Japan, the values given in the table are not applicable. Japan requires larger values than the values given in the table.

However, the distances between live contacts and the lampholder face (reference plane) shall be in accordance with the values given in the relevant holder sheets of IEC 60061-2, if required.

In the case of non-sinusoidal pulse voltages, the clearances shall be not less than the values shown in the following table.

Table 3 – Minimum distances for non-sinusoidal pulse voltages

Rated pulse peak voltage kV	2	2,5	3	4	5	6	8	10	12	15	20	25	30	40	50	60	80	100
Minimum clearance mm	1	1,5	2	3	4	5,5	8	11	14	18	25	33	40	60	75	90	130	170

The distances specified in the table are derived from IEC 60664-1 (inhomogeneous field conditions). For distances subjected to both sinusoidal voltage as well as non-sinusoidal pulses, the minimum required distance shall be not less than the highest value indicated in either table.

For clearance distances without influence on safety, e.g. distances between the contacts, advantage might be taken from improved field conditions, but also in this case the values for the homogenous fields (see IEC 60664-1) remain the absolute minimum.

Compliance is checked by tests with the rated pulse voltage of the holder. Voltage drops are not permissible.

Creepage distances shall be not less than the required minimum clearances.

15 Endurance

Les douilles doivent maintenir un bon contact électrique avec les contacts de la lampe.

La conformité est vérifiée au moyen de l'essai d'endurance suivant.

Un culot du commerce conforme à une norme CEI, dans les cas où elle s'applique doit être inséré 10 fois et extrait 10 fois de la douille.

Un culot d'essai en acier ayant les mêmes dimensions que le culot d'essai mentionné en 10.4 est inséré. Dans le cas d'une paire de douilles, la lampe factice est remplacée par une lampe factice en acier sans protection.

La douille est ensuite placée dans une étuve avec un dispositif de réglage de la température.

La température à l'intérieur de l'étuve est ajustée de manière qu'après le temps de stabilisation thermique, le point de mesure de la température de fonctionnement assignée atteigne $90\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$ ou $(T + 10)\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$ pour les douilles à marquage T, tout en faisant parcourir la douille par un courant d'intensité égale à 1,1 fois celle du courant assigné.

Pour les douilles intégrées au luminaire, cette température est remplacée par celle mesurée selon les conditions de fonctionnement de 12.4.2 de la CEI 60598-1, plus 10 K, avec une tolérance de $\pm 5\text{ °C}$.

Une fois cette température atteinte et stabilisée, la douille restera 48 h sous ces mêmes conditions.

Après cette période, la douille est sortie de l'étuve et laissée à refroidir sans le culot de contrôle ou sans la lampe factice, selon le cas, pendant 24 h.

Pendant l'essai, la douille ne doit subir aucune modification susceptible de compromettre son utilisation ultérieure, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- diminution de la protection contre le choc électrique;
- desserrage des contacts électriques;
- fissures, gonflement ou rétrécissement;
- la douille reste conforme aux calibres de la CEI 60061-3, pour autant que ceux-ci existent.

Après l'essai d'endurance, on mesure la résistance des contacts et des connexions de la douille comme suit:

- on insère dans la douille un culot de contrôle ou une lampe factice, ainsi qu'il est spécifié en 10.4, et on fait circuler un courant égal au courant assigné de la douille pendant le temps juste nécessaire pour pouvoir mesurer la résistance;
- la résistance des douilles équipées de fils de raccordement est mesurée entre les fils, à 5 mm de leur sortie de la douille;
- sur des douilles non équipées de fils de raccordement, il est nécessaire de monter des conducteurs de la section minimale pour laquelle les douilles sont prévues (mais égale ou supérieure à $0,5\text{ mm}^2$ pour une âme en cuivre). La résistance est mesurée entre les conducteurs à 5 mm de leur sortie de la douille;
- le culot d'essai utilisé doit avoir les dimensions minimales prévues dans la feuille appropriée de la CEI 60061-1; ses contacts doivent être en laiton et doivent être soigneusement nettoyés et polis;

15 Endurance

Lampholders shall maintain good electrical contact with the lamp contacts.

Compliance is checked by the following endurance test.

A commercial lamp cap, in accordance with an IEC standard, if applicable, shall be inserted 10 times into and removed 10 times from the holder.

A test cap made of steel having the same dimensions as the test cap mentioned in 10.4 is inserted. In the case of a combined pair of holders, the dummy lamp is replaced by a dummy lamp made of steel without shielding.

The holder is then placed in a heating cabinet with temperature control.

The temperature within the cabinet is adjusted so that, after thermal stabilization, the measuring point for the rated operating temperature attains $90\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$ or $(T + 10)\text{ }^{\circ}\text{C} \pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$ for T-marked holders, while the holder is loaded with 1,1 times the rated current.

For lampholders which form an integral part of the luminaire, this temperature is replaced by that measured according to the operating conditions given in 12.4.2 of IEC 60598-1, plus 10 K, with a tolerance of $\pm 5\text{ }^{\circ}\text{C}$.

After reaching and maintaining this temperature, the holder remains for 48 h under these conditions.

After this period, the lampholder is removed from the heating cabinet and allowed to cool down for 24 h without the test cap or the dummy lamp, respectively.

During the test, the holder shall not undergo any change impairing its further use, especially in the following respects:

- *there is no reduction of protection against electric shock;*
- *there is no loosening of electrical contacts;*
- *there are no cracks, swelling or shrinking;*
- *the holder complies with the gauges of IEC 60061-3, as far as they exist.*

After the endurance test, the resistance of the lampholder contacts and connections is measured as follows:

- *a test cap or a dummy lamp as specified in 10.4 is inserted in the lampholder and a current equal to the rated current of the lampholder is allowed to flow for a time just sufficient for the resistance to be measured;*
- *on lampholders equipped with leads, the resistance is measured between the leads 5 mm from where they come out of the holder;*
- *on lampholders without leads, it is necessary to attach leads of the minimum size for which the holder was designed (but not less than $0,5\text{ mm}^2$ copper wire). The resistance is measured between the leads 5 mm from where they come out of the holder;*
- *the test cap used shall have minimum dimensions of the relevant standard sheet of IEC 60061-1 and its contacts shall be made of brass and shall be carefully cleaned and polished;*

- le culot d'essai doit être logé à fond dans la douille, indépendamment de la position du plongeur, si celui-ci existe;
- pour les lampes à deux culots, on mesure la paire de douilles. On utilisera, dans ce cas, la lampe factice mentionnée en 10.4.

La résistance mesurée doit être égale ou inférieure à la valeur suivante:

$$0,045 \, \Omega + (A \times n)$$

avec

$$A = 0,01 \, \Omega, \text{ si } n = 2;$$

$$A = 0,015 \, \Omega, \text{ si } n > 2$$

où n est le nombre des points de contact séparés entre la douille et le culot et qui sont compris dans les mesures.

Il convient de s'assurer que l'oxydation de l'isolement du câble n'influence pas la mesure de la résistance, en retirant, par exemple, l'isolant du câble.

16 Résistance à la chaleur et au feu

16.1 Les parties extérieures en matériau isolant procurant la protection contre les chocs électriques, et les parties en matériau isolant maintenant les parties actives ou les parties TBT en position, doivent être résistantes à la chaleur.

La conformité est vérifiée en soumettant ces parties à l'essai à la bille au moyen de l'appareil de la figure 1.

Tous les essais requis par l'article 16 de cette norme (à l'exception de 16.6) ne sont pas réalisés sur les douilles qui sont intégrées au luminaire, des essais similaires étant requis à la section 13 de la CEI 60598-1. Toutefois, les conditions de fonctionnement de ces essais tiendront compte de celles spécifiques aux douilles et qui sont définies à l'article 16 de la présente norme.

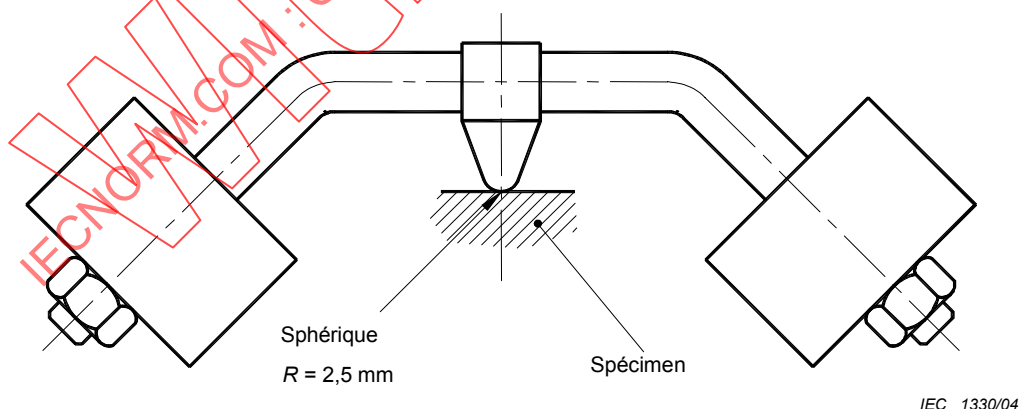


Figure 1 – Appareil pour l'essai à la bille

L'essai n'est pas exécuté sur les parties en céramique ou sur l'isolant du câblage.

La surface de la partie à essayer est disposée horizontalement et une bille d'acier de 5 mm de diamètre est pressée sur cette surface avec une force de 20 N.

- the test cap shall be fully seated in the holder, irrespective of the position of the plunger, if any;
- for double-ended lamps, the combined pair of holders is measured. In this case the dummy lamp mentioned in 10.4 is used.

The measured resistance shall not exceed the following value:

$$0,045 \, \Omega + (A \times n)$$

with

$$A = 0,01 \, \Omega, \text{ if } n = 2;$$

$$A = 0,015 \, \Omega, \text{ if } n > 2$$

where n is the number of separate contact points between holder and cap which are included in the measurement.

Care should be taken that oxidation of the cable insulation will not influence the resistance measurement, for example by removing the insulation from the cable.

16 Resistance to heat and fire

16.1 External parts of insulating material providing protection against electric shock and parts of insulating material retaining live parts or ELV parts in position shall be resistant to heat.

Compliance is checked by subjecting the parts to a ball-pressure test by means of the apparatus shown in figure 1.

All the tests required by clause 16 of this standard (except 16.6) are not performed on lampholders which are integral with a luminaire, as similar tests are required in section 13 of IEC 60598-1. However, the operating conditions of these tests will take into account the ones specific to lampholders and defined in clause 16 of this standard.

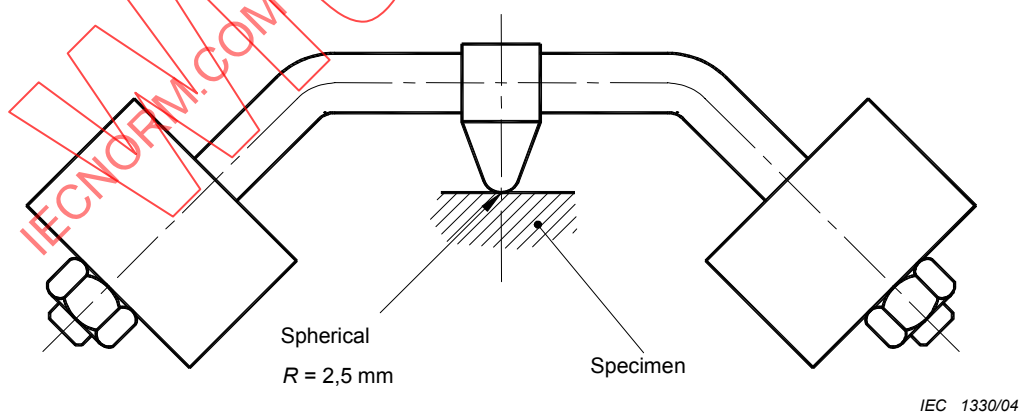


Figure 1 – Ball-pressure test apparatus

The test is not made on parts of ceramic material or on the insulation of wiring.

The surface of the part under test is placed in the horizontal position and a steel ball of 5 mm diameter is pressed against this surface by a force of 20 N.

L'essai est exécuté dans une étuve réglée à une température supérieure de $25\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$ à la température de fonctionnement (voir 5.2) de la partie essayée, avec une température de l'étuve minimale de 125 °C pour les parties destinées à maintenir en position les parties actives.

Les pièces à essayer et leurs supports sont placés dans l'étuve pendant un temps suffisant pour les stabiliser à la température de contrôle, avant que l'essai ne commence.

Avant que la masse d'essai soit appliquée, la partie à tester est placée dans l'étuve pendant une période de 1 h.

Si la surface essayée plie, la zone d'appui de la bille est soutenue. Si l'essai ne peut être exécuté sur le spécimen entier, on pourra en prélever une partie convenable dans ce but.

Il convient que le spécimen ait une épaisseur d'au moins 2,5 mm. Si cette épaisseur n'est pas disponible sur le spécimen, deux morceaux ou plus sont superposés.

Après 1 h de contact, la bille est retirée du spécimen qui est ensuite immergé dans les 10 s qui suivent dans de l'eau froide pour l'amener approximativement à la température ambiante.

Le diamètre de l'empreinte de la bille est mesuré et ne doit pas excéder 2 mm.

NOTE Dans le cas de surfaces courbes, si l'empreinte est elliptique, on mesurera le petit axe.

En cas de doute, la profondeur de l'empreinte est mesurée et le diamètre Φ calculé en utilisant la formule: $\Phi = 2\sqrt{p(5-p)}$, où p est la profondeur de l'empreinte.

16.2 Les parties en matériau isolant maintenant en position les parties actives et les parties externes de matériau isolant assurant la protection contre le choc électrique doivent être résistantes à la flamme et à l'inflammation.

La conformité est vérifiée au moyen des essais de 16.3 ou 16.4, selon le cas.

Ces essais ne sont pas exécutés sur des pièces en céramique.

16.3 Les parties extérieures en matériau isolant, y compris celles dont l'extérieur est conducteur, procurant la protection contre les chocs électriques, et les parties en matériau isolant maintenant en position les parties TBT, sont soumises à l'essai au fil incandescent selon la CEI 60695-2-11, en tenant compte des précisions suivantes.

- *Le spécimen essayé est une douille complète. Il peut être nécessaire de retirer certaines des parties de la douille pour exécuter l'essai, mais il convient de veiller à ce que les conditions de celui-ci ne soient pas sensiblement différentes de celles de l'utilisation normale.*
- *Le spécimen essayé est monté sur le chariot et pressé contre l'extrémité du fil incandescent avec une force de 1 N, de préférence à 15 mm ou plus de son bord supérieur, le fil étant dirigé vers le centre de la pièce essayée. La pénétration du fil incandescent est mécaniquement limitée à 7 mm.*

Si le spécimen est trop petit pour permettre l'exécution de l'essai d'après les prescriptions ci-dessus, l'essai est effectué sur un spécimen séparé du même matériau, constitué d'une section carrée de 30 mm x 30 mm et d'épaisseur égale à la plus petite épaisseur du spécimen et fabriqué avec un processus similaire.

- *La température de l'extrémité du fil incandescent est de 650 °C . Après 30 s de contact, le spécimen est séparé du fil incandescent.*

La température et le courant de chauffage du fil incandescent sont maintenus constants pendant 1 min avant le début de l'essai. Il convient de veiller à ce que le rayonnement thermique n'influence pas le comportement du spécimen pendant cette période.

The test is made in a heating cabinet having a temperature of $25\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$ in excess of the operating temperature (see 5.2) with a minimum temperature of 125 °C when parts retaining live parts in position are tested.

The test load and the supporting means are placed within the heating cabinet for a sufficient time to ensure that they have attained the stabilized testing temperature before the test commences.

The part to be tested is placed in the heating cabinet for a period of 1 h, before the test load is applied.

If the surface under test bends, the part where the ball presses is supported. For this purpose, if the test cannot be made on the complete specimen, a suitable part may be cut from it.

The specimen should be at least 2,5 mm thick, but if such a thickness is not available on the specimen, then two or more pieces are placed together.

After 1 h the ball is removed from the specimen which is then immersed within 10 s in cold water for cooling down to approximately room temperature.

The diameter of the impression caused by the ball is measured and shall not exceed 2 mm.

NOTE In the event of curved surfaces, the shorter axis is measured if the indent is elliptical.

In case of doubt, the depth of the impression is measured and the diameter Φ calculated using the formula: $\phi = 2\sqrt{p(5-p)}$, in which p = depth of impression.

16.2 Parts of insulating material retaining live parts in position and external parts of insulating material providing protection against electric shock shall be resistant to flame and ignition.

Compliance is checked by the tests of 16.3 or 16.4, as appropriate.

These tests are not made on parts of ceramic material.

16.3 External parts of insulating material, including those with a conductive exterior, providing protection against electric shock and parts of insulating material retaining ELV parts in position, are subjected to the glow-wire test in accordance with IEC 60695-2-11, subject to the following details.

- *The test specimen is a complete holder. It may be necessary to take away parts of the holder to perform the test, but care should be taken to ensure that the test conditions are not significantly different from those occurring in normal use.*
- *The test specimen is mounted on the carriage and pressed against the glow-wire tip with a force of 1 N, preferably 15 mm, or more, from the upper edge, into the centre of the surface to be tested. The penetration of the glow-wire into the specimen is mechanically limited to 7 mm.*

If it is not possible to make the test on a specimen as described above because the specimen is too small, the above test is made on a separate specimen of the same material 30 mm x 30 mm square and with a thickness equal to the smallest thickness of the specimen and manufactured by the similar process.

- *The temperature of the tip of the glow-wire is 650 °C . After 30 s the specimen is withdrawn from contact with the glow-wire tip.*

The glow-wire temperature and heating current are constant for 1 min prior to commencing the test. Care should be taken to ensure that heat radiation does not influence the specimen during this period.

La température de la pointe du fil incandescent est mesurée au moyen d'un thermocouple à fil fin gainé construit et étalonné comme décrit dans la CEI 60695-2-11.

- *Toute flamme ou incandescence du spécimen doit disparaître dans les 30 s qui suivent le retrait du fil incandescent et aucune goutte enflammée ne doit mettre le feu à un papier de soie constitué de cinq couches, conforme à la définition 4.187 de l'ISO 4046-4, étalé horizontalement à $200\text{ mm} \pm 5\text{ mm}$ au-dessous du spécimen d'essai.*

16.4 Les parties en matériau isolant maintenant les parties actives ou les contacts de la lampe TBT en position, sont soumises à l'essai au brûleur aiguille selon la CEI 60695-2-2, en tenant compte des précisions suivantes.

- *Le spécimen est une douille complète. Il peut être nécessaire de retirer certaines parties de la douille pour exécuter l'essai, mais il convient de veiller à ce que les conditions de celui-ci ne soient pas sensiblement différentes de celles de l'utilisation normale.*
- *La flamme d'essai est appliquée vers le centre de la surface à essayer.*
- *La durée de l'application est de 10 s.*
- *Toute flamme auto-entretenu doit s'éteindre dans les 30 s qui suivent le retrait de la flamme de gaz et aucune goutte enflammée ne doit enflammer un morceau de papier de soie constitué de cinq couches conforme à la définition 4.187 de l'ISO 4046-4, étalé horizontalement à $200\text{ mm} \pm 5\text{ mm}$ au-dessous du spécimen d'essai.*

16.5 Les parties isolantes qui maintiennent en position les parties actives ou les parties TBT, ou qui sont en contact avec de telles parties doivent être constituées d'un matériau résistant au cheminement si elles sont exposées à des dépôts importants d'humidité ou de poussière.

Pour des matériaux autres que la céramique, la conformité est vérifiée par l'essai de résistance au cheminement conformément aux spécifications de la CEI 60112 en tenant compte des précisions suivantes.

- *Si le spécimen ne comporte pas de surface plane d'au moins $15\text{ mm} \times 15\text{ mm}$, l'essai peut être exécuté sur une surface plane de dimensions réduites, pourvu que des gouttes de liquide ne s'écoulent pas du spécimen pendant l'essai. Il convient de n'utiliser aucun moyen artificiel pour retenir le liquide sur la surface. En cas de doute, l'essai peut être exécuté sur une plaquette de même matériau ayant les dimensions requises et fabriquée selon le même procédé.*
- *Si l'épaisseur du spécimen est inférieure à 3 mm, deux spécimens ou plus, si nécessaire, doivent être empilés de façon à obtenir une épaisseur d'au moins 3 mm.*
- *L'essai doit être effectué en trois points du spécimen ou sur trois spécimens.*
- *Les électrodes doivent être de platine et la solution d'essai A, décrite en 7.3 de la CEI 60112, doit être utilisée.*
- *Le spécimen doit résister sans défaillance à 50 gouttes de solution, sous une tension d'essai correspondant à l'IRC 175.*
- *Il y a défaillance si un courant égal ou supérieur à 0,5 A chemine pendant au moins 2 s entre les électrodes, sur la surface du spécimen, et déclenche ainsi un relais de surintensité ou si le spécimen brûle sans déclencher le relais de surintensité.*
- *L'article 9 de la CEI 60112, relatif à la détermination de l'érosion, n'est pas applicable.*

16.6 La résistance à la chaleur du matériau isolant et/ou des parties externes de la douille est vérifiée dans une étuve à une température de $115\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$ ou, dans le cas des douilles à marquage T, à une température de $(T + 35)\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$.

Si la résistance à la chaleur du matériau isolant et/ou des parties externes de la douille s'écarte de la température marquée sur la douille, la température d'essai est ajustée à $35\text{ K} \pm 5\text{ K}$ au-dessus de la résistance à la chaleur de ces parties, indiquée dans le catalogue du fabricant.

Cet essai n'est pas réalisé sur les douilles qui sont intégrées dans un luminaire, un essai similaire étant déjà requis dans la CEI 60598-1.

The glow-wire tip temperature is measured by means of a sheathed fine-wire thermocouple constructed and calibrated as described in IEC 60695-2-11.

- *Any flame or glowing of the specimen shall extinguish within 30 s of withdrawing the glow-wire and any flaming drops shall not ignite a piece of five-layer tissue paper, specified in definition 4.187 of ISO 4046-4, spread out horizontally 200 mm $\pm$ 5 mm below the test specimen.*

16.4 Parts of insulating material retaining live parts or ELV lamp contacts in position, are subjected to the needle-flame test in accordance with IEC 60695-2-2, subject to the following details.

- *The specimen is a complete lampholder. It may be necessary to take away parts of the holder to perform the test, but care should be taken to ensure that the test conditions are not significantly different from those occurring in normal use.*
- *The test flame is applied to the centre of the surface to be tested.*
- *The duration of application is 10 s.*
- *Any self-sustaining flame shall extinguish within 30 s of removal of the gas flame and any flaming drops shall not ignite a piece of five-layer tissue paper, specified in definition 4.187 of ISO 4046-4 spread out horizontally 200 mm $\pm$ 5 mm below the test specimen.*

16.5 Insulating parts retaining live parts or ELV parts in position, or which are in contact with such parts shall be of material resistant to tracking if they are exposed to excessive deposit of moisture or dust.

For materials other than ceramic, compliance is checked by the proof-tracking test in accordance with IEC 60112 subject to the following details.

- *If the specimen has no flat surface of at least 15 mm x 15 mm, the test may be carried out on a flat surface with reduced dimensions provided drops of liquid do not flow off the specimen during the test. No artificial means should, however, be used to retain the liquid on the surface. In case of doubt the test may be made on a separate strip of the same material, having the required dimensions and manufactured by the same process.*
- *If the thickness of the specimen is less than 3 mm, two, or if necessary more, specimens shall be stacked to obtain a thickness of at least 3 mm.*
- *The test shall be made at three places of the specimen or on three specimens.*
- *The electrodes shall be of platinum and test solution A, described in 7.3 of IEC 60112, shall be used.*
- *The specimen shall withstand 50 drops without failure at a test voltage of PTI 175.*
- *A failure has occurred if a current of 0,5 A or more flows for at least 2 s in a conducting path between the electrodes on the surface of the specimen, thus operating the overcurrent relay or if the specimen burns without releasing the overcurrent relay.*
- *Clause 9 of IEC 60112 regarding determination of erosion, does not apply.*

16.6 The resistance to heat of insulating material and/or outer parts of the lampholder is tested in a heating cabinet at a temperature of 115 °C $\pm$ 5 °C or (T + 35) °C $\pm$ 5 °C in the case of T-marked holders.

If the heat resistance of insulating material and/or outer parts deviates from the temperature marking of the holder, the test temperature is adjusted to 35 K $\pm$ 5 K above the heat resistance stated in the manufacturer's catalogue for these parts.

This test is not made on lampholders which are integral with the luminaire as a similar test is already given in IEC 60598-1.

On insère dans la douille un culot en acier massif ou une lampe factice en acier comme il est mentionné à l'article 15.

La douille est placée dans une étuve à environ la moitié de la température d'essai. On augmente progressivement la température pour atteindre la température d'essai au bout de $1\text{ h} \pm 15\text{ min}$. Ensuite on continuera l'essai pendant 168 h sans interruption. La température d'essai est maintenue avec une tolérance de $\pm 5\text{ K}$.

Pendant l'essai, la douille ne doit subir aucune modification susceptible de compromettre son utilisation ultérieure, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- diminution de la protection contre le choc électrique;
- desserrage des contacts électriques;
- fissures, gonflement ou rétrécissement;
- la douille reste conforme aux calibres de la CEI 60061-3 pour autant que ceux-ci existent.

L'utilisation des calibres n'est pas destinée à vérifier la réalité du contact, mais seulement à détecter la déformation possible des matériaux moulés.

En outre, la douille doit résister à l'essai de résistance mécanique fait suivant les prescriptions de l'article 12, la hauteur de chute étant toutefois réduite à 50 mm.

Le composé de scellement ne doit pas couler à un point tel que les parties actives soient accessibles; un simple déplacement du composé n'est pas pris en compte.

17 Résistance aux contraintes résiduelles excessives (fissuration inter cristalline) et à la rouille

17.1 Les contacts et autres pièces en feuille de cuivre ou d'alliage de cuivre roulée dont la défaillance peut rendre la douille dangereuse ne doivent pas être endommagés par les contraintes résiduelles excessives.

La conformité est vérifiée au moyen de l'essai suivant.

La surface des spécimens est soigneusement nettoyée, le vernis étant retiré au moyen d'acétone, la graisse et les traces de doigts au moyen de white spirit ou tout produit analogue.

Les spécimens sont placés pendant 24 h dans une armoire d'essai dont le fond est couvert par une solution de chlorure d'ammonium à pH 10 (pour plus de précisions sur l'armoire, la solution et la procédure d'essai, voir l'annexe C).

Les spécimens sont lavés à l'eau courante après ce traitement; 24 h après celui-ci, ils ne doivent montrer aucune fissure lorsqu'ils sont examinés avec un grossissement optique 8 x.

17.2 Les pièces ferreuses dont la rouille peut rendre les douilles dangereuses doivent être adéquatement protégées contre la rouille.

La conformité est vérifiée au moyen de l'essai suivant.

Toute la graisse est retirée des pièces à tester en immergeant celles-ci pendant 10 min dans un agent de dégraissage convenable.